

CRAC n° 191 (2025-2026)

3^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU

AVANCÉ*

Séance publique de commission

Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation

Lundi 13 juillet 2026

*Application de l'article 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Examen de l'arriéré.....	1
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES	1
Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le bilan pour les entreprises wallonnes 10 ans après le Brexit ».....	1
Intervenants : M. le Président – M. Olivier de Wasseige – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la valorisation des données publiques wallonnes et l'articulation avec la stratégie fédérale ».....	2
Intervenants : M. le Président – M. Olivier de Wasseige – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de Mme Dorothée De Rodder à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la poursuite de la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) à la suite de la réunion du Gouvernement du 11 juin 2026 » ;	
Question orale de Mme Bénédicte Linard à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) ».....	4
Intervenants : M. le Président – Mme Dorothée De Rodder – Mme Bénédicte Linard – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de Mme Dorothée De Rodder à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'avis du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE) du 8 juin 2026 sur la réforme des agences locales pour l'emploi (ALE) » ;	
Question orale de Mme Bénédicte Linard à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la réforme des agences locales pour l'emploi (ALE) ».....	6
Intervenants : M. le Président – Mme Dorothée De Rodder – Mme Bénédicte Linard – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de Mme Dorothée De Rodder à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la mise en œuvre de la réforme des incitants à l'embauche Job+ ».....	9
Intervenants : M. le Président – Mme Dorothée De Rodder – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de Mme Özlem Özen à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les conséquences de la réforme des centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) sur l'insertion socioprofessionnelle dans la région de Charleroi ».....	10
Intervenants : M. le Président – Mme Özlem Özen – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de M. Eddy Fontaine à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la nouvelle liste des métiers en pénurie » ;	

Question orale de M. Vincent Maillen à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'orientation des chercheurs d'emploi vers les formations liées à un métier en pénurie »..... 11

Intervenants : Mme la Présidente – M. Eddy Fontaine – M. Vincent Maillen – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Bluge à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le partenariat Horizon Emploi à Liège »..... 13

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Bluge – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Bluge à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le protocole d'accord visant à favoriser le retour à l'emploi des malades de longue durée »..... 14

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Bluge – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Dorothée De Rodder à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la réforme des agences de développement local (ADL) »..... 15

Intervenants : M. le Président – Mme Dorothée De Rodder – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'impact des épisodes de canicule sur le commerce de centre-ville »..... 17

Intervenants : Mme la Présidente – M. Olivier de Wasseige – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le retrait du programme SCAF et l'industrie aéronautique et de défense wallonne »..... 18

Intervenants : Mme la Présidente – M. Olivier de Wasseige – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Stéphane Hazée à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la saisine du Comité de concertation afin d'assurer l'avenir du crédit d'impôt pour la distribution de la presse écrite »..... 19

Intervenants : Mme la Présidente – M. Stéphane Hazée – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la rationalisation du paysage des investissements wallons »..... 20

Intervenants : Mme la Présidente – M. Olivier de Wasseige – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Özlem Özen à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le suivi de la rencontre du 2 juillet 2026 avec les organisations syndicales de Thy-Marcinelle » ;

Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le suivi du dossier Thy-Marcinelle et le redéploiement du four électrique après la rencontre du 2 juillet 2026 » ;

Question orale de Mme Isabella Greco à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'accompagnement des travailleurs de Thy-Marcinelle »..... 22

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Özlem Özen – M. Jean-Jacques Cloquet – Mme Isabella Greco – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Eddy Fontaine à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les enjeux liés au captage et au stockage du CO₂ ».....25

Intervenants : Mme la Présidente – M. Eddy Fontaine – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'avenir et la préservation du haut-fourneau B à Ougrée ».....	26
--	----

Intervenants : Mme la Présidente – M. Olivier de Wasseige – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre – M. le Président.

Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les investissements photovoltaïques des entreprises à participation publique et le soutien à la filière ».....	28
--	----

Intervenants : M. le Président – M. Olivier de Wasseige – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE).....	29
--	-----------

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....	29
--	----

LISTE DES INTERVENANTS.....	30
------------------------------------	-----------

ABRÉVIATIONS COURANTES.....	31
------------------------------------	-----------

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Présidence de M. Vincent Maillen, Vice-Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 6 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale

**de M. Olivier de Wasseige
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « le bilan pour les entreprises wallonnes
10 ans après le Brexit »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Wasseige à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le bilan pour les entreprises wallonnes 10 ans après le Brexit ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, 10 ans après le référendum britannique, l'heure est au bilan pour nos entreprises exportatrices. Le constat est contrasté. D'un côté, le Royaume-Uni demeure un marché important pour l'économie wallonne. De l'autre, il est passé, en une décennie, du cinquième au huitième rang de nos marchés à l'exportation. En termes relatifs, le poids du Royaume-Uni dans les exportations wallonnes a été divisé par deux, de 6,1 % à environ 3 % en ce qui concerne les marchandises.

Nos entreprises ont dû s'adapter à un environnement devenu nettement plus complexe : formalités administratives, procédures douanières et exigences de certification alourdissent désormais chaque expédition, avec des coûts et des délais accrus. Le conseiller économique de l'AWEx à Londres résume la situation en estimant que, après avoir touché le fond, les relations commerciales sont aujourd'hui en reconstruction.

Ce dossier illustre l'importance d'un accompagnement public solide de nos exportateurs, en particulier des PME, pour lesquelles ces surcoûts administratifs pèsent proportionnellement le plus lourd. Il rejoint l'ambition de soutien à l'internationalisation de nos entreprises et de diversification de nos débouchés. Le Royaume-Uni reste un partenaire de premier plan, et un éventuel réchauffement des relations entre l'Union et Londres pourrait rouvrir des perspectives qu'il nous appartient d'anticiper.

Monsieur le Ministre, quelle lecture faites-vous de l'évolution de la place du Royaume-Uni parmi nos marchés d'exportation et de la manière dont nos entreprises s'y sont adaptées ? Quel accompagnement l'AWEx déploie-t-elle, notamment via son bureau de Londres, pour aider nos PME à absorber les contraintes douanières et à consolider leur présence sur ce marché ? Comment entendez-vous soutenir une reconquête de ce marché et anticiper les opportunités d'un éventuel rapprochement entre l'Union et le Royaume-Uni ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, 10 ans après le référendum sur le Brexit, le bilan pour la Wallonie est contrasté, mais globalement résilient. Si les effets du Brexit se sont surtout matérialisés à partir du 1^{er} janvier 2021, avec la sortie effective du Royaume-Uni du marché unique et de l'union douanière, la relation économique entre la Wallonie et le Royaume-Uni demeure solide malgré un environnement devenu plus complexe.

Le principal impact du Brexit réside dans l'apparition de nouvelles contraintes douanières, administratives et réglementaires qui ont renchéri et complexifié les échanges commerciaux. Les entreprises wallonnes ont dû adapter rapidement leurs chaînes logistiques, leurs procédures douanières et leurs

stratégies d'accès au marché britannique. Les exportations wallonnes vers le Royaume-Uni ont ainsi fortement reculé entre 2019 et 2021, sous l'effet combiné de la crise sanitaire et de l'entrée en vigueur du nouveau cadre post-Brexit.

Toutefois, après cette phase d'ajustement, les échanges ont progressivement rebondi. En 2025, les exportations wallonnes ont atteint près de 2,8 milliards d'euros, faisant du Royaume-Uni le sixième client de la Wallonie et son deuxième marché hors Union européenne, après les États-Unis. Cette reprise est portée par des secteurs à haute valeur ajoutée, notamment la chimie, la pharmacie, l'agroalimentaire et les technologies médicales. Le constat est dès lors nuancé : le Royaume-Uni n'est plus un marché aussi accessible qu'avant le Brexit, mais il demeure un partenaire majeur pour la Wallonie.

Face à ces évolutions, le Gouvernement wallon et l'AWEx ont mis en place un accompagnement renforcé des entreprises. Le bureau de l'AWEx à Londres soutient les PME dans la compréhension des nouvelles contraintes, l'identification de partenaires locaux, le développement commercial et la consolidation de leur présence sur le marché britannique.

Sur le plan des investissements, aucun mouvement massif attribuable au Brexit n'a été observé. Les investissements britanniques en Wallonie restent significatifs, principalement dans les sciences du vivant, mais concernent davantage l'extension d'activités existantes que de nouvelles implantations. Les entreprises wallonnes conservent également une présence structurée au Royaume-Uni dans plusieurs secteurs stratégiques.

Enfin, le Brexit a également affecté les relations institutionnelles et scientifiques. Afin de renforcer ces liens, une Délégation générale Wallonie-Bruxelles a été ouverte à Londres en 2023. Cette présence a permis de relancer le dialogue politique, scientifique et technologique avec le Royaume-Uni. Les premières missions économiques, académiques et technologiques menées en 2025 témoignent d'un rapprochement croissant et de nouvelles perspectives de collaboration.

M. le Président. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse et vos explications. On est bien d'accord : cela reste un partenaire majeur. Une des questions qu'il faut se poser, c'est dans quelle mesure, au-delà d'un recul des parts de marché, et donc en chiffre d'affaires, s'il y a peut-être un peu plus de bénéfices, puisqu'il y a des charges administratives complémentaires, et cetera. Il faut voir si ces entreprises ne vont pas essayer de trouver des débouchés à meilleure marge.

Je suis content d'apprendre que l'accompagnement est renforcé. Je note aussi les deux points

complémentaires que vous avez donnés. D'abord, il n'y a pas trop d'impact sur les investissements du Royaume-Uni vers la Wallonie. Que cela ne soit pas affecté est un point important. Ensuite, vous avez aussi raison de souligner l'impact sur la recherche et le rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles à ce sujet.

Question orale
de M. Olivier de Wasseige
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la valorisation des données publiques
wallonnes et l'articulation avec la stratégie
fédérale »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Wasseige à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la valorisation des données publiques wallonnes et l'articulation avec la stratégie fédérale ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le Gouvernement fédéral, à l'initiative de la ministre Matz, vient d'approuver une stratégie de la donnée visant à mieux valoriser cette ressource, à décloisonner les administrations et à généraliser le principe du *only once*, afin que citoyens et entreprises ne doivent plus transmettre plusieurs fois les mêmes informations. Un *chief data officer* fédéral sera désigné pour piloter cette intégration ; des contacts ont déjà été entrepris avec les entités fédérées pour les y associer étroitement. Au-delà de la simplification, l'enjeu est aussi celui de la souveraineté et de l'alimentation de nos outils d'intelligence artificielle avec des données maîtrisées.

Notre Région dispose, via Digital Wallonia et l'Agence du numérique, d'un décret Open Data, de l'ODWB et d'un travail de valorisation de ses données au sein du SPW. La Déclaration de politique régionale prévoit d'ailleurs la généralisation du principe de confiance et du *only once*.

Les données publiques sont une mine d'or pour simplifier la vie des usagers, mieux piloter l'action régionale et soutenir la recherche. Il faut pour cela que la Région se positionne activement dans le dialogue qui s'ouvre avec le Fédéral.

Comment la Wallonie entend-elle répondre à la démarche fédérale et garantir l'interopérabilité de nos données, le *only once* ? Où en est la Wallonie dans la cartographie de ses sources de données authentiques ? Comment le Gouvernement garantit-il la cohérence des

données entre les différents projets de l'administration wallonne ? Qui pilote la gouvernance des données wallonnes ? La création d'une fonction de coordination dédiée – *chief data officer* – est-elle envisagée ? Comment concilier la valorisation de nos données au service de nos ambitions en intelligence artificielle avec l'exigence de souveraineté et de sécurité ? Quelles mesures concrètes le Gouvernement compte-t-il prendre pour faire de la réutilisation des données publiques un véritable moteur d'innovation, de croissance économique, de transparence et de participation citoyenne ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, j'accueille favorablement la stratégie de la donnée portée par le Gouvernement fédéral. Pour autant, la Wallonie n'a pas attendu cette initiative pour progresser dans ce domaine. Nous avons mis en place un cadre régional structuré, articulé autour de la *task force* « Open Data », d'une plateforme de diffusion des données publiques qui rassemble aujourd'hui près de 1 600 jeux de données et d'un réseau de correspondants *open data* couvrant déjà plus de 500 organismes publics.

Par ailleurs, nous travaillons à la mise en place d'une gouvernance des données à l'échelle de la Région, visant à mieux identifier les données de référence, à améliorer leur qualité, à renforcer leur interopérabilité, assortie de mesures concrètes. Par exemple, un catalogue régional des données est en cours de constitution par le SPW Digital et l'Agence du numérique. Aujourd'hui centré sur les données ouvertes, ce catalogue a vocation à évoluer progressivement vers un référentiel couvrant l'ensemble des données publiques régionales.

Notre ambition est de permettre une circulation plus fluide de l'information entre administrations et organismes d'intérêt public, une meilleure conception des politiques publiques et une application effective du principe du *only once*. À cet égard, je souligne que le Gouvernement a pris acte de la première étape de la stratégie de la donnée, portée au sein du SPW par ma collègue en charge de l'informatique administrative.

Cette stratégie s'intégrera pleinement dans le cadre régional qui est actuellement en construction, afin d'assurer la cohérence de l'ensemble des initiatives publiques.

Enfin, la valorisation des données ne peut être envisagée comme une fin en soi. Elle doit répondre à des objectifs concrets au service des citoyens, des entreprises, de la recherche et de l'action publique. C'est pourquoi nous privilégions une approche fondée sur les cas d'usage permettant de transformer la donnée

en valeur ajoutée pour le territoire. Cette ambition doit toutefois s'accompagner d'exigences fortes en matière de souveraineté numérique et de sécurité, et aussi de maîtrise de nos actifs stratégiques.

M. le Président. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Il est intéressant d'acter tout ce qui est – et on le savait déjà – en route actuellement. Comme vous le dites, vous n'avez pas attendu le Fédéral, et c'est normal. Je vois pas mal d'ambition dans ce que vous dites et je note la relation avec ce qui relève de votre collègue pour la partie « administration wallonne ».

Sur la valorisation, vous avez raison de dire que ce n'est pas une fin en soi et qu'il y a des tas de critères à respecter, ou des contraintes telles que le RGPD, et cetera. Je pense que le mot « valorisation » ne doit pas être nécessairement pris dans le mauvais sens du terme, en disant que l'on veut absolument se faire de l'argent sur la donnée.

Je pense qu'il faut le voir dans une optique *win-win*. Il y a des gens qui sont prêts à payer l'utilisation d'une donnée. C'est ce que l'on voit en Flandre avec les notaires, et l'organe a tout mis en Flandre, parce que ce qu'ils payent, et qui permet à la Région flamande d'avoir un revenu, est aussi un gain pour les études notariales : ces dernières dépensent moins en payant un peu qu'en faisant des tas de recherches qui consomment énormément de temps pour leur personnel.

Dès lors, gérer cet aspect des données dans une optique *win-win*, et pas nécessairement dans une approche financière, est certainement un point d'attention.

Question orale
de Mme Dorothée De Rodder
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la poursuite de la réforme des aides à la
promotion de l'emploi (APE) à la suite de la
réunion du Gouvernement du 11 juin 2026 »

Question orale
de Mme Bénédicte Linard
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la réforme des aides à la promotion de
l'emploi (APE) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- Mme De Rodder, sur « la poursuite de la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) à la suite de la réunion du Gouvernement du 11 juin 2026 » ;
- Mme Linard, sur « la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) ».

La parole est à Mme De Rodder pour poser sa question.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Monsieur le Ministre, l'ordre du jour du Gouvernement du 11 juin prévoyait l'examen de la deuxième lecture du projet de décret relatif à la réconciliation des dispositifs de soutien à l'emploi dans les politiques fonctionnelles.

Quelles sont les principales évolutions intervenues depuis la première lecture du texte ? Pouvez-vous faire le point sur l'état d'avancement des textes chez les ministres fonctionnels ?

Lors du Gouvernement conjoint du même jour, le projet d'accord de coopération entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles relatif au soutien à l'emploi dans les secteurs relevant des compétences communautaires était également à l'ordre du jour. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la réforme des aides à la promotion de l'emploi et de la réorganisation des mécanismes de soutien à l'emploi, qui concernent de nombreux opérateurs actifs dans les secteurs de la culture, du sport, de l'aide à la jeunesse, de l'éducation permanente ou encore de la promotion sociale.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous en dire davantage sur cet accord de coopération ? L'accord prévoit-il une neutralité budgétaire pour les opérateurs concernés ou des adaptations des montants qui leur sont aujourd'hui octroyés ? Quelles garanties le Gouvernement peut-il apporter quant au maintien du

volume d'emploi et à la sécurité financière des acteurs concernés ?

Enfin, quelles sont les principales étapes du calendrier d'adoption et de mise en œuvre de cet accord de coopération ? Je vous remercie déjà pour les réponses que vous pourrez m'apporter.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, un peu comme ma collègue, je souhaiterais, avant les congés parlementaires, que vous puissiez faire le point sur l'une des réformes les plus importantes de cette législature, mais aussi sur celle qui suscite fatalement, à juste titre, les plus vives inquiétudes chez les employeurs ainsi que chez les travailleurs et travailleuses de Wallonie. Quand on ne voit pas clair sur ce qui arrive, inévitablement, des inquiétudes sont possibles.

Depuis le début de la législature, les coupes budgétaires et la fin de l'indexation de certains dispositifs ont déjà fragilisé les secteurs qui bénéficient des APE, en particulier le non-marchand et les pouvoirs locaux. Ces décisions nourrissent aujourd'hui des craintes quant aux conséquences de la réforme à venir.

Vous aviez annoncé que la première phase de cette réforme débiterait donc le 1^{er} janvier 2027, avec l'abrogation du décret APE. C'est un calendrier particulièrement serré. Plusieurs acteurs ont exprimé des réserves. Je ne vais pas y revenir parce que vous avez déjà évoqué ce sujet précédemment. Mais en tout cas, les différents acteurs amènent des observations, des recommandations qui méritent toute notre attention.

Sur le terrain, un des questionnements porte sur le maintien des moyens consacrés au soutien de l'emploi dans les différents secteurs fonctionnels. Pour certains, cette réforme apparaît de plus en plus comme une réforme budgétaire déguisée sous couvert de simplification administrative et de transparence. Si les enveloppes de chaque secteur doivent être renégociées chaque année dans le cadre des arbitrages budgétaires, les opérateurs perdraient toute visibilité et toute prévisibilité, pourtant indispensables à une gestion sereine de leurs activités et de leurs emplois.

Pouvez-vous faire le point sur l'état d'avancement de cette réforme ? Où en sont les différents décrets « réceptacles » relevant des ministres fonctionnels ? Il y a certainement des avancées différentes en fonction des ministres.

Le cadastre, annoncé comme le socle de cette réforme, est-il désormais finalisé ? Dans l'affirmative, sera-t-il communiqué au Parlement ? Pouvez-vous garantir que la masse budgétaire actuellement consacrée aux APE sera intégralement maintenue et qu'elle continuera à être indexée ?

Enfin, quel est l'état de la concertation avec le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Où en sont les travaux devant aboutir à un accord de coopération ? Le calendrier initialement annoncé, avec une entrée en vigueur de la première phase au 1^{er} janvier 2027, est-il toujours maintenu ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Mesdames les Députées, en ce qui concerne les avis des organes consultatifs sur l'avant-projet de décret-cadre de la réforme APE, j'ai répondu en Gouvernement à chaque point soulevé et de nombreuses demandes ont été rencontrées.

Cela concerne, notamment, la période de phasage entre le dispositif APE existant et les futurs régimes fonctionnels. En effet, le Gouvernement wallon a décidé de rendre obligatoire le recours à un phasage progressif par chaque ministre fonctionnel. Dans le texte adopté en première lecture, ce phasage était facultatif, il devient désormais obligatoire pour les opérateurs du non-marchand visés par une réglementation fonctionnelle. Par ailleurs, ce phasage devra s'étaler sur minimum deux ans au sein de chaque nouveau régime réceptacle. Cette décision répond favorablement à une demande exprimée par l'UNIPSO et permet de rassurer quant à la transition raisonnable entre les subventions APE actuelles, l'abrogation du décret du 10 juin 2021 et les nouvelles subventions qui seront octroyées directement par les ministres fonctionnels.

Une autre demande est celle de la simplification administrative à laquelle le Gouvernement wallon entend répondre par le biais du principe de subsidiarité. À partir du moment où nous nous engageons en faveur de la consolidation des différents subventionnements politique fonctionnelle par politique fonctionnelle, nous souhaitons éviter la démultiplication des financements. La recherche d'équilibre entre les situations de multiagréments et le principe de subsidiarité nécessite des analyses au cas par cas qui sont toujours en cours.

En ce qui concerne les textes réglant la réception des moyens ex-APE dans les politiques fonctionnelles, le travail est mené sur la base de la responsabilisation ministérielle. Les discussions se poursuivent par chaque ministre du Gouvernement wallon.

Par ailleurs, en matière d'implication des organisations représentatives des employeurs et des travailleurs dans ces réglementations réceptacles, le Gouvernement s'est toujours engagé en faveur d'une large consultation sur l'ensemble des volets de cette réforme. À partir du moment où j'ai préconisé le recours à des décrets réceptacles compétence par compétence, la fonction consultative interviendra comme dans

n'importe quel parcours législatif. C'est une réponse en faveur des demandes exprimées dans l'avis du CESEW.

En ce qui concerne le nouveau cadastre, 6 141 activités ont été recensées sur la base des 3 400 employeurs ayant répondu au formulaire de répartition de la subvention par activité. Ces activités sont rattachées à une compétence, telle que déclarée par l'employeur au moyen d'un agrément ou pas. Sur cette base, toutes les administrations fonctionnelles en Région wallonne et en Fédération Wallonie-Bruxelles ont parcouru ces réponses et les ont vérifiées. Des dernières réunions entre cabinets doivent encore se tenir cet été afin de trancher une centaine de cas individuels. Ceci concerne, notamment, la porosité qu'il peut exister entre certaines compétences telles que l'Environnement, la Nature, la Ruralité, le Patrimoine, la Culture et le Tourisme, mais aussi le cas des structures faîtières et fédérations et des structures supracommunales, dont une partie des activités n'est pas aisément rattachable à une seule compétence.

Par ailleurs, le formulaire étant basé sur l'année 2024, il convient également de prendre en compte tous les changements intervenus depuis le 1^{er} janvier 2025, qu'il s'agisse de réceptions, de cessions, de fusions, de dissolutions, mais aussi les nouveaux octrois dans le cadre du plan Cigogne.

Une fois ce travail finalisé, le nouveau cadastre sera publié. Le Gouvernement wallon doit encore arrêter les modalités de correction des erreurs manifestes qui subsisteraient. Ces modalités devront garantir qu'aucun employeur ne puisse se prévaloir, sans objectivation suffisante, d'un rattachement à une autre compétence dans le seul objectif de bénéficier du maintien d'un régime de subventionnement plus favorable après le transfert, ce qui est logique.

En ce qui concerne l'avant-projet d'accord de coopération entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme pour les opérateurs dépendant des compétences de la Région wallonne, les moyens APE seront transférés aux politiques fonctionnelles à partir du 1^{er} janvier 2027.

Ces moyens seront répartis parmi les opérateurs sur la base de critères objectifs d'octroi, par conséquent sans garantie de neutralité budgétaire. Néanmoins, comme je l'ai déjà expliqué plusieurs fois, une période transitoire de maximum deux ans, ainsi qu'un phasage progressif de maximum six ans garantiront une transition raisonnable entre le système APE existant et les dispositifs de soutien à l'emploi dans les politiques fonctionnelles. Pour les moyens budgétaires dévolus à cette réforme des APE à partir de l'exercice 2027, un conclave budgétaire aura lieu en octobre prochain.

Ensuite, l'avant-projet d'accord de coopération précise que les deux entités continueront à exercer leurs compétences propres. Pour la Région wallonne, cela

signifie que l'accord reposera toujours sur la compétence de l'Emploi. Le Gouvernement wallon et le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles se sont ainsi accordés pour assortir cet avant-projet d'accord d'une obligation de volume global d'emploi subventionné à devoir maintenir par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je précise que cette obligation est la même que celle qui prévaut actuellement dans le cadre de la convention APE-Enseignement en vigueur.

Enfin, pour vos autres questions, je vous renvoie aux éléments que j'avais déjà transmis en réponse à la question écrite n° 605 de Mme De Rodder.

M. le Président. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse complète sur les questions posées. Nous venons encore de le dire, c'est une des réformes les plus importantes de la législature. Vous le dites vous-même : 3 400 employeurs, plus de 6 000 activités. Notre crainte, c'est la fragilisation d'un secteur. Il faut impérativement l'anticiper.

J'entends également que les choses ne sont pas totalement figées et que vous continuez de réfléchir sur certains aspects de la réforme. C'est positif de réfléchir sur ces aspects.

Il faudra également, même si les compétences budgétaires sont renvoyées vers les ministres fonctionnels, avoir une évaluation globale sur la fragilisation potentielle du secteur. Ce monitoring constant, grâce à cette évaluation, pourra nous indiquer si la mesure est absorbée par le terrain. Nous reviendrons inévitablement sur le sujet pour le suivre avec vous au plus près.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Je remercie le ministre pour ses réponses, mais il y a encore pas mal d'éléments inconnus, notamment le cadastre qui n'est pas encore finalisé. J'ai envie de mettre en exergue le fait que, sur le terrain, en bout de course, ceux qui recevaient ou qui bénéficiaient d'APE restent encore dans une situation à l'aveugle pour le moment, puisque le travail se mène à d'autres niveaux.

Je ne critique pas que le travail se mène à d'autres niveaux. Je dis juste que le calendrier étant ce qu'il est, il va falloir permettre à ce terrain d'être le plus outillé et d'avancer en connaissance de cause le plus vite possible. Votre calendrier me semble très serré. Je vous invite à être très attentif à cela, parce que c'est compliqué quand on ne voit pas clair.

J'ai entendu que, au niveau budgétaire, sauf erreur de ma part, vous évoquiez que c'était sans garantie de neutralité budgétaire. C'est ce que j'ai compris de votre phrase. Le mot « sans » ajoute, tant que l'on n'y voit pas

plus clair, des inquiétudes sur le terrain. Plus vite vous aurez avancé sur quelque chose de communicable, plus vite vous serez rassurant.

L'intérêt pour les secteurs, c'est que les services qu'ils rendent puissent continuer d'être rendus, puisque c'est au bénéfice des Wallons et des Wallonnes.

Question orale
de Mme Dorothée De Rodder
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'avis du Conseil économique, social et
environnemental de Wallonie (CESE) du
8 juin 2026 sur la réforme des agences locales
pour l'emploi (ALE) »

Question orale
de Mme Bénédicte Linard
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la réforme des agences locales pour
l'emploi (ALE) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- Mme De Rodder, sur « l'avis du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE) du 8 juin 2026 sur la réforme des agences locales pour l'emploi (ALE) » ;
- Mme Linard, sur « la réforme des agences locales pour l'emploi (ALE) ».

La parole est à Mme De Rodder pour poser sa question.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Monsieur le Ministre, dans son avis récent, le CESE Wallonie souligne plusieurs points d'attention importants concernant le futur dispositif de prestations à heures limitées, les anciennes ALE.

Ainsi, le conseil rappelle que ce dispositif doit conserver un caractère strictement complémentaire à l'emploi ordinaire et ne peut, en aucun cas, conduire à des effets de substitution. Les organisations syndicales alertent, à cet égard, sur le risque de voir certains postes peu qualifiés progressivement remplacés par des prestations à bas coût.

Le CESE insiste, en outre, sur la nécessité de mettre en place des mécanismes concrets de contrôle, de suivi et de *reporting*, afin de vérifier l'absence de concurrence avec l'emploi classique. Il recommande par

ailleurs une évaluation indépendante du dispositif, notamment quant à sa capacité à déboucher sur des emplois durables ou des parcours de formation.

Les partenaires sociaux soulignent que ces prestations doivent impérativement reposer sur le volontariat et s'inscrire dans une logique d'accompagnement vers l'emploi. Les organisations syndicales et l'UNIPSO estiment enfin que la rémunération de 6 euros de l'heure est insuffisante et ne permet pas de garantir un revenu décent, particulièrement pour les personnes qui pourraient être impactées par la limitation dans le temps des allocations de chômage.

Le Gouvernement envisage-t-il une revalorisation de cette indemnité ? Comment entend-il mesurer l'efficacité du dispositif en matière d'insertion durable, de transition vers l'emploi classique ou vers la formation ? Quelles garanties concrètes seront mises en place pour prévenir tout effet de substitution entre les prestations à heures limitées et l'emploi ordinaire ? Enfin, pouvez-vous confirmer que la participation au dispositif restera volontaire et qu'aucune conséquence négative ne sera attachée au refus d'y prendre part ?

M. le Président. – La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, mes sources de questionnement étant les mêmes que Mme De Rodder, je devrai répéter certains éléments. Quoi qu'il en soit, votre Gouvernement porte un projet de décret relatif au parcours vers l'emploi qui s'articule autour de plusieurs dimensions, comme la création de points de contact unique, que nous avons déjà évoquée ici, mais également la fin du dispositif ALE. Les 244 ALE actives en Wallonie vont donc être dissoutes et remplacées par les points de contact unique et par un système d'heures de prestations limitées.

Le calendrier est serré ; en effet, vous avez annoncé l'entrée en vigueur de ce nouveau système pour le 1^{er} janvier 2027. Bien que l'ensemble des travailleurs et travailleuses des ALE détachés du FOREm soit réintégré, il reste qu'une centaine de personnes étaient engagées sur fonds propres par les ALE. Pour ces personnes, c'est encore le flou quant à leur avenir professionnel, malgré les séances d'information que votre cabinet organise avec les ALE. Les inquiétudes persistent donc sur le terrain : les écoles pourront-elles continuer à assurer l'ATL avec ce nouveau système ? Vont-elles devoir recourir au bénévolat en prenant sur leurs subventions de fonctionnement, comme le laisse penser le décret fourre-tout de la ministre Glatigny que l'on a évoqué la semaine passée ?

Il semble aussi que vous chargiez les EPN de devenir les agents pour lutter contre la fracture numérique des demandeuses et demandeurs d'emploi qui passaient précédemment par les ALE et qui auraient

des difficultés pour aller vers les PCU. Est-il correct d'affirmer que ces EPN prennent un rôle encore plus grand ?

Dans votre réforme, vous permettez aux travailleurs âgés de plus de 60 ans de poursuivre dans le dispositif actuel des ALE. Or, il revient du terrain que l'âge de 55 ans serait plus approprié. Une ouverture en ce sens est-elle possible ?

Le CESE a également rendu son avis, début juin, sur cet avant-projet de décret. Il indique notamment que « le système de prestations à heures limitées doit être complété par des mécanismes concrets favorisant la transition progressive vers un emploi durable ou vers la formation ». Il recommande aussi de prévoir « une évaluation indépendante, quantitative et qualitative du dispositif, mesurant notamment son taux de conversion vers l'emploi classique ». Je ne peux que souscrire à ces recommandations. Par ailleurs, un autre élément de l'avis, qui nous semble tout aussi central, concerne le caractère volontaire du dispositif, comme l'a évoqué ma collègue. Il s'agit donc de ne pas le rendre obligatoire, mais de le fonder sur une base volontaire. C'est cela qui devrait être garanti.

Par ailleurs, le montant de 6 euros de l'heure envisagé reste très insuffisant par rapport au salaire minimum. Depuis la limitation du chômage dans le temps, ce revenu n'est souvent plus un complément à une allocation, mais le seul revenu. Chez Ecolo, nous plaçons évidemment que pour que les travailleurs et travailleuses, surtout ceux de l'ATL, puissent bénéficier d'un véritable statut et d'un vrai contrat de travail plutôt que d'un sous-statut et d'une situation instable. C'est d'ailleurs ce que nous avons mis en place à Jette, par exemple, où il y a maintenant un vrai statut.

Quel est l'état d'avancement de la réforme des ALE ? Fin juin, une séance d'information réunissant les directeurs d'ALE, le SPW et le FOREm a été organisée en vue de répondre aux différents questionnements relatifs à cette réforme ; comment cette rencontre s'est-elle déroulée ? Quel retour pouvez-vous nous en faire ? Des ajustements du texte sont-ils à l'étude ? Si oui, lesquels ? Confirmez-vous le calendrier au 1^{er} janvier 2027 ? Est-il envisagé de revoir à la hausse la rémunération de 6 euros de l'heure ? Comment analysez-vous l'avis du CESE sur cette réforme ? Une concertation avec le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle eu lieu ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Mesdames les Députées, la réforme des agences locales pour l'emploi suit son cours en vue d'une entrée en vigueur toujours prévue le 1^{er} janvier 2027. Le FOREm travaille activement à la

mise en œuvre de cette réforme, notamment à travers l'organisation du dispositif de prestations à heures limitées et l'affectation de ses agents à de nouvelles fonctions. Des rencontres avec des agents ont déjà débuté et se poursuivront jusqu'à la fin de l'été. Les dispositions décrétales et réglementaires nécessaires suivent quant à elles leurs processus d'adoption respectifs.

Il y a aussi eu une séance d'information organisée le 24 juin dernier par le FOREm et le SPW EER. Mon cabinet y était présent. Une centaine de personnes – bourgmestres, présidentes et présidents d'ALE, responsables d'ALE – a participé à cette séance. Des commentaires, pour certains positifs, pour d'autres négatifs, ont été émis. Des points d'attention techniques ont également été mis en avant – par exemple, le paiement aux ALE de leurs quotes-parts des chèques au-delà du 1^{er} janvier 2027. Mon cabinet a bien pris note de ces points d'attention et les dispositions nécessaires ont été intégrées dans les textes ad hoc.

Par ailleurs, j'ai bien reçu l'avis du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie. Les remarques formulées par les différentes instances d'avis ont été analysées et prises en compte, à tout le moins pour une partie d'entre elles. Mon objectif est de présenter au Gouvernement ledit avant-projet de décret en deuxième lecture ce jeudi.

Parallèlement, un avant-projet d'arrêté d'exécution est également en cours d'élaboration.

Ces deux textes n'ayant pas encore été adoptés par le Gouvernement, pour l'un en deuxième lecture, pour l'autre en première lecture, vous comprendrez qu'il n'est pas possible de me prononcer sur les intentions du Gouvernement en la matière. Vous comprendrez également que je souhaite réserver la primauté de mes propres intentions à mes collègues. Je me limiterai donc à des éléments factuels.

Concernant le montant de l'indemnité liée aux prestations, je rappelle tout d'abord qu'elle a été augmentée de 4,10 à 6 euros, ce qui constitue une première depuis 2003, soit plus de 23 ans. La fixation du montant à 6 euros par heure se justifie par l'article 22 de l'arrêté royal du 11 juillet 2002 portant règlement général en matière de droit à l'intégration sociale. Cet article permet effectivement d'exonérer certaines ressources dans le calcul du revenu d'intégration sociale, parmi lesquelles les prestations exercées en vertu d'un contrat de travail ALE.

Dès lors, si le montant de l'indemnité était supérieur à 6 euros, les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale verraient ce revenu diminuer à due concurrence. Cela ne me semble donc pas pertinent. Pour autant, je ne plaide pas pour une révision à la hausse de l'exonération fixée par l'autorité fédérale. En effet, elle pourrait créer, pour ne pas dire renforcer, un réel piège à l'emploi.

Concernant la prévention de tout effet de substitution entre les prestations à heures limitées et l'emploi ordinaire, je souligne qu'il est prévu que ces prestations, d'une part, permettent de répondre à des besoins non rencontrés par les circuits du travail réguliers et, d'autre part, ne soient pas en concurrence avec les activités réalisées par les secteurs publics et privés. Ces balises permettent d'éviter, comme cela a déjà été mentionné ici, de créer un sous-marché du travail qui bénéficierait d'une main-d'œuvre à un prix réduit.

En outre, il est prévu que, pour chaque prestataire, la durée des prestations n'excède pas six mois, sauf exceptions liées à l'aptitude réduite au travail, aux garderies dans les écoles et à l'accueil extrascolaire. De cette manière, l'effet de piège à l'emploi est également limité, de même que tout enlèvement dans un tel dispositif.

Je me permets de revenir sur l'exception pour les garderies dans les écoles et l'accueil extrascolaire. Le Gouvernement a souhaité permettre aux prestataires actuels, peu importe l'âge, et à ceux futurs de plus de 60 ans de continuer à réaliser ces activités pour une durée maximale de sept ans. Cette exception m'apparaît suffisamment large et je ne suis dès lors pas favorable à une quelconque extension. Pour rappel, ces prestations ne s'inscrivent pas dans le cadre d'un réel contrat de travail.

Concernant la participation au dispositif, elle s'inscrira avant tout dans la logique du parcours vers l'emploi et visera à accompagner le chercheur d'emploi en vue d'acquérir, voire de tester, les compétences nécessaires à la mise à l'emploi ou à l'accès aux formations.

Enfin, concernant les EPN, il n'y a pas vraiment de lien avec la réforme des ALE. Il est toutefois prévu que les points de contact unique concluent un partenariat privilégié avec les EPN présents dans leur zone de couverture. Les chercheurs d'emploi pourraient de cette manière être orientés vers les EPN lorsqu'ils ont besoin d'outils technologiques dans le cadre de leur recherche d'emploi.

M. le Président. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Monsieur le Ministre, ce sont des dossiers qui nous tiennent particulièrement à cœur. Nous demanderons des informations à chaque avancée, car la situation sur le terrain n'est pas aussi simple qu'elle paraît. Les agents FOREm des ALE repartent vers les dispositifs FOREm. Pour ce qui concerne les travailleurs, il y a effectivement eu un passage de 4,10 euros de l'heure à 6 euros. La question est toutefois la suivante : vont-ils encore bénéficier d'un socle au niveau du chômage ? Si oui, pendant combien de temps ? Sinon, ce revenu sera totalement insuffisant, ce qui nous pose question.

Il est bon d'avoir pu évoluer sur l'exception concernant les garderies, puisque les ALE, de tout temps, ont été des partenaires des services publics et des pouvoirs locaux. Dans ce cadre, on sait que pas mal d'écoles communales dépendent de ces services pour l'organisation des garderies et des temps de midi. Ce laps de temps jusqu'à sept ans est positif.

Concernant les PCU, le flou demeure. Je reste persuadée – mais je ne sais toujours pas si vous allez dans cette direction-là ou pas – que cela peut avoir une étendue d'action bien plus importante que celle permise par la concentration de certains services du FOREm, en constituant une véritable plaque tournante de l'information concernant l'emploi dans sa globalité.

Les informations que vous nous donnez vont très vite. On aura le temps de les « *intelligenter* » et de revenir à la rentrée pour savoir comment vous avez avancé sur ce dispositif.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Je remercie le ministre pour ses réponses. Je ne vais pas revenir sur tout. J'ai pris conscience – et je ne l'avais pas fait avant, mais si je me suis trompée, reprenez-moi – que les prestataires actuels en ALE exerçant dans les écoles ne sont pas limités par l'âge et peuvent continuer. Ce ne sont que les nouveaux qui pourraient ne pas avoir de limite de temps à partir de 60 ans. Vous opinez de la tête, donc j'ai donc bien compris.

Le nouveau système ne doit pas reproduire les défauts du système précédent. Il est donc important que vous travailliez avec les représentants du secteur à ce niveau-là. Je note qu'il y a tout de même une limite aux choses que l'on pourrait demander aux EPN. Leur collaboration avec les PCU ne pose aucun souci, c'est même une très bonne chose. Je vais toutefois vous donner l'exemple de ma commune pour vous illustrer une situation problématique. Je vis dans une petite commune d'un peu moins de 15 000 habitants. C'était un vrai territoire, avec un maillage complémentaire relatif à l'insertion socioprofessionnelle au sens très large, avec les ALE, les régies de quartier et d'autres dispositifs. Aujourd'hui, avec toutes les mesures que vous prenez, ces structures quittent le territoire ; parce qu'il y a le PCU là, il y aura autre chose ici, et cela peut s'annuler.

Dans une commune comme la mienne, on se retrouve avec un déficit bien plus grand pour des personnes qui, parfois, ne savent pas se déplacer. La fracture numérique est aussi potentiellement liée à une fracture de mobilité pour certains. Éloigner les services de certains points, particulièrement dans une ville comme la mienne qui est bien desservie par le train, c'est potentiellement problématique. Je voudrais donc attirer votre attention sur les effets peut-être cachés des multiples réformes que vous prenez.

J'aimerais terminer en évoquant un point tout à fait différent. Je pense qu'il y a aussi une demande sur le terrain pour que les prestations à horaires limités soient reconnues au même titre que des prestations de travail, qu'elles soient subventionnées ou pas, notamment en vue du maintien ou de l'ouverture des droits sociaux. Je vous invite vraiment, si vous le pouvez, Monsieur le Ministre, vous ou votre Gouvernement, à porter cette demande au niveau fédéral, parce que c'est important pour le terrain.

Question orale
de Mme Dorothée De Rodder
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la mise en œuvre de la réforme des
incitants à l'embauche Job+ »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Rodder à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la mise en œuvre de la réforme des incitants à l'embauche Job+ ».

La parole est à Mme De Rodder pour poser sa question.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Monsieur le Ministre, le 1^{er} juillet était prévue la réforme des incitants à l'embauche, qui remplace plusieurs dispositifs existants par un incitant unique. Cette réforme est-elle bien entrée en vigueur sur le terrain, ou suppose-t-elle encore la publication d'arrêtés d'application ? Le cas échéant, quand ces arrêtés seront-ils publiés ?

Si l'entrée en vigueur est déjà effective, il est trop tôt pour en tirer des conclusions, mais il est possible de dresser un premier état des lieux de son lancement et de l'accueil qu'il reçoit auprès des employeurs. Pouvez-vous nous indiquer si le FOREm a déjà enregistré un nombre important de demandes depuis le 1^{er} juillet ? Pouvez-vous déjà distinguer quels sont les types d'employeur sollicitant cette aide ?

Disposez-vous déjà d'un premier retour qualitatif sur la mise en œuvre du dispositif, notamment quant à la compréhension des nouvelles modalités par les employeurs et à l'utilisation de la plateforme prévue à cet effet ? La plateforme est-elle bien opérationnelle ? Avez-vous déjà identifié d'éventuelles difficultés ou points d'attention qui nécessiteraient un accompagnement particulier ou des adaptations quelques jours à peine après l'entrée en vigueur de cette réforme ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, je vous confirme que la réforme Job+ est bien entrée en vigueur le 1^{er} juillet dernier. La publication de l'arrêté d'exécution interviendra prochainement. Mais sa prise d'effet est établie au 1^{er} juillet 2026. Une réunion s'est tenue mercredi dernier au FOREm, en présence de mon cabinet, pour faire le point sur les sept premiers jours du dispositif. Comme vous l'avez justement dit, il est un peu tôt pour tirer les premières conclusions, mais voici quand même les premières explications de cette réunion.

Le calculateur et la plateforme de sollicitation de l'incitant Job+ sont opérationnels et accessibles aux employeurs depuis le 1^{er} juillet dernier. Après une semaine d'entrée en vigueur du dispositif, 125 octrois ont été comptabilisés en date du 8 juillet. Il est trop tôt pour dévoiler les premières statistiques. Néanmoins, je constate que le démarrage concerne à plus de 75 % des chercheurs d'emploi inscrits depuis minimum six mois au FOREm, et 30 % depuis minimum 26 mois. Si ces chiffres se confirment les prochaines semaines, ces ratios sont en faveur du ciblage vers les profils qui, sans aide, ont le plus de difficultés à s'insérer sur le marché du travail. C'était l'objectif. Je souhaite néanmoins n'en tirer aucun bilan. Mais étant donné votre question, en toute transparence, je vous partage mes premiers constats.

En ce qui concerne les types d'employeur, c'est le secteur du commerce qui se situait au 8 juillet en première position des bénéficiaires. Je précise que le secteur intérimaire n'était pas encore comptabilisé à ce moment-là, étant donné un petit problème technique temporaire lié à la DIMONA. Cette situation n'entraîne aucune perte de droits pour ce secteur. J'attends du FOREm que les prochains chiffres qu'il me communique soient complets en la matière.

En ce qui concerne les premiers retours qualitatifs des employeurs, c'est un peu tôt. Par contre, au niveau des équipes du FOREm, on me confirmait que les employeurs étaient un peu surpris de la simplification des démarches. Ils se demandaient s'ils n'avaient pas passé une étape ou s'ils ne s'étaient pas trompés tant la plateforme était lisible et efficace. Les démarches de communication proactive entreprises par le FOREm par le biais de quatre webinaires ont certainement participé à ce retour positif. Au total, ce sont plus de 2 000 entreprises, tous secteurs confondus, qui ont déjà participé. Pour beaucoup d'entreprises, les vacances ne sont par ailleurs pas le meilleur moment pour engager.

Des séances d'information sont planifiées par le FOREm pour les mois de septembre et octobre prochains, ainsi qu'une campagne de communication externe. Quant à la prochaine Semaine des entreprises

planifiée pour l'automne prochain, désormais dénommée les « Rencontres pro du FOREm », elle sera une nouvelle occasion de faire la promotion de Job+.

J'en profite pour remercier toutes les équipes du FOREm, en particulier l'équipe projet, les conseillers d'entreprise, les services communication et informatique ainsi que tous les collaborateurs de contact et de première ligne pour le professionnalisme qu'ils démontrent dans la mise en œuvre de Job+ et dans le respect de la date d'entrée en vigueur, malgré le délai ambitieux que j'avais fixé.

M. le Président. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse complets et transparents, étant donné le délai imparti entre la mise en œuvre du projet et les réponses qui me viennent ici. Nous resterons également attentifs sur ce dossier et sa poursuite.

**Question orale
de Mme Özlem Özen
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « les conséquences de la réforme des centres
d'insertion socioprofessionnelle (CISP) sur
l'insertion socioprofessionnelle dans la région
de Charleroi »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Özen à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les conséquences de la réforme des centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) sur l'insertion socioprofessionnelle dans la région de Charleroi ».

La parole est à Mme Özen pour poser sa question.

Mme Özlem Özen (PS). – Monsieur le Ministre, depuis plusieurs semaines, les centres d'insertion socioprofessionnelle tirent la sonnette d'alarme suite à votre projet de réforme. À Charleroi, ils sont encore descendus dans la rue pour dénoncer un texte qui, selon eux, menace directement l'accompagnement vers l'emploi de milliers de personnes. Ces centres accueillent pourtant chaque année des milliers de personnes très éloignées du marché du travail : des demandeurs d'emploi peu qualifiés, des personnes en décrochage, parfois en grande précarité.

Or les acteurs du secteur dénoncent des subventions qui ne sont plus indexées, des critères d'agrément plus contraignants et une réforme élaborée sans véritable concertation. Ils craignent que ces nouvelles règles fragilisent leurs équipes, que ces nouvelles règles

réduisent leur offre de formation et, à terme, pénalisent directement les bénéficiaires.

Pouvez-vous garantir qu'aucun CISP ne devra réduire ses activités ou supprimer des emplois à cause de cette réforme ? Le Gouvernement envisage-t-il de rétablir l'indexation des subventions ? Si oui, comment les opérateurs absorberont-ils la hausse de leurs coûts ? Une étude d'impact a-t-elle été réalisée sur les conséquences de cette réforme pour les bénéficiaires et pour les opérateurs ? Enfin, pouvez-vous vous engager aujourd'hui à rencontrer les représentants du secteur avant toute adoption définitive de cette réforme ? Si oui, quand ? Êtes-vous prêt à revoir votre projet et à suspendre son adoption tant qu'une véritable concertation avec le secteur n'aura pas abouti ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, permettez-moi d'abord de marquer une certaine surprise. Vous m'interrogez sur une réforme qui, à ce stade, n'a même pas encore été déposée au Gouvernement et pour laquelle aucun texte n'a encore été validé. Je sais que vous n'êtes pas une habituée de la commission – ce n'est pas du tout un reproche –, mais dans cette commission, on fait l'état sur les CISP, sur l'état d'avancement de la réforme très régulièrement. Cependant il est prématuré de présenter comme acquises des orientations qui sont en cours de réflexion.

Nous travaillons effectivement à une réforme du dispositif des CISP, cela se sait. Des axes sont à l'étude, dont l'indexation, mais ceux-ci sont encore en réflexion, en discussion et en évolution. À cet égard, il est pour le moins paradoxal de me reprocher un manque de concertation au vu du niveau d'informations et de détails dont fait état le secteur.

L'interfédération a été reçue individuellement et a également accompagné chacune des cinq fédérations lors des échanges organisés avec elle. Chaque fédération a par ailleurs pu accompagner les centres invités directement au cabinet, dans le cadre de la concertation menée entre avril et mai. Au total, plus de 20 réunions ont eu lieu à mon cabinet. Cette concertation a été ouverte et elle le reste ; toutes les propositions peuvent être discutées. J'ai sollicité une contribution du secteur sur les axes présentés afin de nourrir le travail sur le texte. Le résultat, malheureusement, a été le refus de transmettre une contribution structurée au nom du secteur, hormis le statu quo. Je vais être très clair, c'est une réforme, ce n'est pas pour maintenir le statu quo.

Mon objectif reste de construire une réforme équilibrée, utile aux bénéficiaires, soutenable pour les opérateurs et cohérente avec les besoins d'insertion socioprofessionnelle en Wallonie. À ce stade, je ne peux

donc pas vous donner les garanties définitives sur un texte qui n'a pas encore été déposé au Gouvernement. Le Gouvernement aura la primeur de ce texte, comme il se doit.

M. le Président. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Je ne fais que relayer les préoccupations des acteurs de terrain. En tout cas, à Charleroi, les acteurs de terrain ne vont pas dans la rue par plaisir. Ils tirent la sonnette d'alarme. Ils sont extrêmement inquiets et se disent dans l'incertitude la plus totale parce que, avec le risque de perdre des moyens, de réduire leur offre et aussi de fragiliser finalement l'offre qui est destinée en fait à des personnes qui sont les plus éloignées du marché de l'emploi, au bout de la chaîne. C'est ceux qui en ont le plus besoin qui risquent d'en pâtir en premier.

Si vous dites que votre réforme ou la réflexion est toujours en cours et que vous continuez à les recevoir, à les concerter convenablement et à entendre leurs préoccupations, je reviendrai vers vous pour la suite de ce dossier et de cette réforme en cours. J'attends de plus amples éléments.

(Mme De Rodder, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Question orale

de **M. Eddy Fontaine**

à **M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la nouvelle liste des métiers en pénurie »

Question orale

de **M. Vincent Maillen**

à **M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'orientation des chercheurs d'emploi vers les formations liées à un métier en pénurie »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- M. Fontaine, sur « la nouvelle liste des métiers en pénurie » ;
- M. Maillen, sur « l'orientation des chercheurs d'emploi vers les formations liées à un métier en pénurie ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, le 1^{er} juillet, le FOREm publiait son nouvel inventaire des

métiers en pénurie. Les critères de détermination pour cette liste reposent désormais sur une nouvelle méthodologie, qui prend directement en compte l'avis des employeurs et que l'on peut compléter par un indice de criticité. Cet indice intègre la difficulté de recrutement, l'intensité des embauches et la tension sur le marché du travail.

Au total, 144 métiers sont considérés en pénurie. La construction demeure évidemment le secteur le plus concerné, avec 38 métiers recensés, suivie de l'industrie technologique, la santé et l'action sociale. Parmi les professions les plus critiques figurent notamment les aides-ménagères, les pharmaciens, les couvreurs, les assistants pharmaceutico-techniques et les aides familiales.

Ce nouvel inventaire constitue aussi une photographie du marché de l'emploi et un indicateur de la capacité de la Wallonie à répondre aux besoins des entreprises, certaines connaissant des difficultés de recrutement ou un ralentissement de leur développement.

Comment interprétez-vous cette nouvelle liste des métiers en pénurie et la méthodologie utilisée ? Observez-vous des disparités importantes sur le territoire wallon en matière de pénurie de main-d'œuvre ? Comptez-vous développer des plans d'action spécifiques, en association avec les entreprises, le FOREm, le secteur de la formation et de l'enseignement, ainsi qu'avec votre collègue de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour rendre plus attractifs les métiers les plus en tension ?

Finalement, comment comptez-vous intégrer l'intelligence artificielle dans la stratégie pour l'emploi de la Wallonie ? Travaillez-vous avec le FOREm afin d'anticiper l'impact de l'IA sur les métiers en pénurie et sur les futurs besoins des entreprises wallonnes ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Maillen pour poser sa question.

M. Vincent Maillen (MR). – Monsieur le Ministre, l'an dernier, pas moins de 11 459 chercheurs d'emploi ont suivi une formation du FOREm préparant à un métier en pénurie, soit une augmentation remarquable de 13 % par rapport à 2024. Plus de la moitié des demandeurs d'emploi formés s'orientent désormais vers ces filières critiques.

Toutefois, le cœur du défi reste devant nous. Si le FOREm couvre efficacement 82 des 144 métiers en pénurie, notamment dans la construction ou l'aide à domicile, il ne peut légitimement pas former à lui seul des infirmiers, des pharmaciens ou des comptables, qui sont pourtant tout en haut de la liste des métiers en pénurie.

Face au succès des filières de formation du FOREm, comment le Gouvernement compte-t-il amplifier cette

dynamique pour répondre aux besoins persistants des secteurs de la construction et des soins ? Quelles stratégies transversales comptez-vous mener, avec votre collègue ministre de l'Enseignement supérieur, pour revaloriser les filières scientifiques et techniques, qui souffrent d'une désaffection chronique ? Enfin, comment le FOREm collabore-t-il avec les secteurs professionnels pour agir sur les autres freins à l'embauche, comme la mobilité sectorielle ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Messieurs les Députés, la liste 2026 des métiers en pénurie est un outil important. Conformément à la DPR, une nouvelle méthodologie a été mise en place afin de mieux identifier les besoins en compétences sur le terrain, notamment en se basant dorénavant principalement sur les intentions de recrutement exprimées par les entreprises. Cette liste est établie à l'échelle de la Wallonie en la croisant avec les résultats de l'enquête BMO – besoin de main-d'œuvre –, qui est un bel outil pour le FOREm dont on a beaucoup parlé.

Ainsi, des spécificités territoriales apparaissent, ce qui n'était pas le cas avant cette étude. Par exemple, le métier de conducteur d'autobus ressort davantage en province de Luxembourg. Il en va de même pour celui d'aide familiale à Liège. Ces données seront prochainement disponibles sur le site du FOREm.

Concernant l'impact de l'intelligence artificielle et de la transition numérique en général, les analyses menées par le FOREm indiquent qu'il varie selon les secteurs et selon les professions. Dès lors, de même que la liste des métiers en pénurie, ces analyses doivent être exploitées pour déboucher sur des actions concrètes.

Pour ce faire, les comités stratégiques sectoriels jouent un rôle central en réunissant toutes les parties prenantes : les partenaires sociaux, le service public de l'Emploi, les opérateurs institutionnels de la formation professionnelle et les services compétents en matière d'enseignement, ils sont les plus à même de s'approprier ces analyses et d'en tirer des constats et si nécessaire, émettre des recommandations d'adaptation de l'offre, voire des appels à plans d'action.

Il est essentiel d'agir, secteur par secteur, pour mieux orienter les jeunes et les chercheurs d'emploi, ajuster l'offre d'enseignement et de formation et renforcer les dispositifs qui rapprochent directement les candidats des entreprises, comme les « Coup de poing pénuries », ces dispositifs et opérations qui fonctionnent relativement bien.

Concernant le secteur de la construction et celui des soins et de l'aide aux personnes, l'objectif est d'amplifier cette dynamique transversale en combinant

formation qualifiante, immersion, découverte des métiers et partenariats sectoriels. Dans la construction, l'initiative « Construis ton Avenir », menée avec Embuild Wallonie et Constructiv, permet aux chercheurs d'emploi de découvrir concrètement les métiers au moyen d'ateliers pratiques, de visites de chantiers et d'échanges avec des professionnels. Ce type de dispositif contribue à lever les freins liés à la méconnaissance du secteur, aux représentations parfois négatives de certains métiers et aux hésitations liées à une reconversion professionnelle. Travailler sur l'image d'un métier est important. On ne se rend pas compte à quel point ce type de métier, y compris dans le secteur de la construction, est devenu innovant. L'image de certains métiers et la panoplie de ceux-ci, notamment dans le secteur de la construction, sont des éléments importants.

Enfin, la mission d'orientation, notamment portée par les carrefours et cités des métiers, est importante. Le portail « Orientation tout au long de la vie » et l'Orientascan permettent également de guider les usagers, en ce compris les élèves et étudiants relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles, vers les ressources et services adaptés à leur situation. J'ai pu constater l'efficacité, la lisibilité et la facilité de l'outil numérique Orientascan pour l'ensemble des usagers – les étudiants, chercheurs d'emploi, des travailleurs ou travailleuses en reconversion –, c'est un outil informatique utile pour les usagers et conseillers des cités des métiers ou du FOREm.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour les éléments que vous avez bien voulu partager avec nous aujourd'hui. La nouvelle méthodologie fait apparaître des spécificités territoriales.

En réponse à ma question concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle, elle varie selon les secteurs et les professions. Je vous rejoins sur le fait de travailler sur l'image des métiers, sur les métiers en général, c'est très important parce que certains métiers ont une notoriété moindre que d'autres. Les actions comme l'action de Embuild, « Construis ton avenir », devraient être reproduites, accentuées ou développées dans d'autres secteurs.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Maillen.

M. Vincent Maillen (MR). – Monsieur le Ministre, je serai assez bref puisque M. Fontaine a déjà bien clarifié les choses. Je confirme que cette étude BMO va nous permettre d'y voir plus clair par rapport aux métiers par régions. Ce qui est important.

Les ajustements que vous avez cités sont également une bonne nouvelle et je me réjouis des initiatives permettant de valoriser l'image des métiers et la mise en avant des avantages procurés par tous les acteurs et

singulièrement les cités des métiers, puisque vous savez que j'y suis bien attaché.

(M. Maillen, Vice-Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de Mme Valérie Bluge à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le partenariat Horizon Emploi à Liège »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bluge à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le partenariat Horizon Emploi à Liège ».

La parole est à Mme Bluge pour poser sa question.

Mme Valérie Bluge (MR). – Monsieur le Ministre, à Liège, les CPAS de l'arrondissement, la CCI Liège-Verviers-Namur, AKT for Wallonia, le FOREm, les acteurs de l'économie sociale et plusieurs entreprises ont lancé une alliance territoriale baptisée Horizon Emploi. Celle-ci vise à faciliter la réinsertion professionnelle des personnes exclues du chômage et réorientées vers les CPAS.

Un premier *jobday* s'est tenu le mardi 23 juin à Liège. Il a permis de mettre en contact 25 entreprises, dont plusieurs acteurs économiques majeurs de la région liégeoise, avec environ 750 bénéficiaires du revenu d'intégration sociale. L'objectif est de dépasser une logique de silos, en rapprochant davantage les CPAS, les employeurs, le FOREm et les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle.

Cette initiative est intéressante à plusieurs titres : elle permet de mieux connecter les publics éloignés de l'emploi avec les besoins des entreprises, de mobiliser les dispositifs existants, notamment les articles 60 et 61, et de renforcer les passerelles entre accompagnement social, formation et insertion professionnelle.

Monsieur le Ministre, quel regard portez-vous sur le lancement de ce partenariat Horizon Emploi à Liège ? Quel rôle le FOREm joue-t-il dans cette initiative et dans l'accompagnement des bénéficiaires concernés ? Disposez-vous déjà d'un premier bilan du *jobday* organisé le 23 juin, notamment en termes de participation, de profils rencontrés, d'entreprises mobilisées et de suites données ? Cette expérience liégeoise pourrait-elle être évaluée et, le cas échéant, étendue à d'autres bassins d'emploi wallons, éventuellement sur la même base que les points de contact unique ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, l'insertion durable passe par un rapprochement concret entre les personnes éloignées de l'emploi, les acteurs de l'accompagnement et les employeurs. Cette initiative décloisonne les interventions et articule mieux les compétences des CPAS, du FOREm et des partenaires de l'insertion au service des besoins de recrutement des entreprises.

La matinée était consacrée à une conférence et à des ateliers visant à présenter aux entreprises :

- l'incitant Job+ et le recours aux articles 60 et 61 ;
- les dispositifs d'insertion socioprofessionnelle ;
- les possibilités de partenariat avec les CPAS.

Ces activités ont rassemblé plus de 150 participants, tandis que trois tables rondes thématiques ont réuni plus de 100 participants issus du monde économique des CPAS et de l'insertion socioprofessionnelle. Lors du *jobday* organisé l'après-midi, 25 opérateurs étaient présents, dont 23 entreprises et groupements d'employeurs. Au total, 363 chercheurs d'emploi bénéficiant du CPAS ont participé à cette rencontre et ont pu échanger directement avec les recruteurs présents.

À ce stade, les organisateurs font état de 65 contacts jugés suffisamment prometteurs pour justifier une poursuite du contact pris lors du *jobday*. Parmi ceux-ci figurent notamment plusieurs réserves de recrutement constituées pour la Citadelle Liège, les services d'incendie, la Défense ainsi que plusieurs entreprises du secteur des titres-services.

Concernant une éventuelle extension, il est prématuré de conclure avant que les résultats en termes de mise à l'emploi ne soient stabilisés. Les enseignements de cette expérience pourront néanmoins nourrir la réflexion sur des initiatives similaires dans d'autres bassins, notamment dans le cadre des points de contact unique. Il est important de pouvoir mesurer ces résultats, puisque l'organisation de ce type de rencontre et l'accompagnement de celles et ceux qui cherchent un emploi nécessitent des moyens humains importants.

M. le Président. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Monsieur le Ministre, j'entends votre réponse qu'il y a eu une belle participation tant des acteurs – on l'avait déjà appris par la presse – que des personnes en recherche d'emploi. Ce qui est positif, ce sont les contacts qui découlent de cette journée. C'est une initiative qui est clairement dans les lignes de la DPR, notamment sur le rôle des CPAS en matière de réinsertion socioprofessionnelle, afin d'accompagner les bénéficiaires vers le retour au travail et la vie sociale, en particulier cette mutualisation. Cela

me semble intéressant à répliquer. Cependant, on doit évaluer les vrais impacts de cette journée. Vous le mentionnez dans votre réponse.

De manière générale, cela témoigne d'une proactivité tant des services du FOREm, des CPAS, que des acteurs qui se sont mobilisés pour cette journée. En sortant de cette logique de silos, on peut faire en sorte que les principaux concernés se retrouvent : les publics éloignés de l'emploi et les besoins des entreprises.

Question orale

de Mme Valérie Bluge

à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le protocole d'accord visant à favoriser le retour à l'emploi des malades de longue durée »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bluge à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le protocole d'accord visant à favoriser le retour à l'emploi des malades de longue durée ».

La parole est à Mme Bluge pour poser sa question.

Mme Valérie Bluge (MR). – Monsieur le Ministre, la Belgique compte à l'heure actuelle plus de 570 000 personnes en invalidité, dont plus de 218 000 en Wallonie. Il est nécessaire de protéger pleinement les personnes réellement malades, mais il faut également veiller à encourager celles et ceux qui le peuvent à retourner vers le chemin de l'emploi – en adaptant les tâches ou son temps de travail, par exemple – et lutter contre les abus qui fragilisent le système.

Le Gouvernement fédéral impose désormais un suivi plus strict des malades de longue durée. Début juin, vous avez également signé un protocole d'accord avec le ministre fédéral de la Santé visant à favoriser le retour à l'emploi des malades de longue durée par l'amélioration de la coordination entre les différents acteurs concernés : le FOREm, l'INAMI et les mutuelles.

Quels sont les grands axes de ce protocole d'accord en ce qui concerne l'emploi en Wallonie ? Quel sera l'impact potentiel sur le FOREm ? Comment renforcer les politiques de prévention en collaboration avec les entreprises ?

Le Fédéral envisage également de renforcer la responsabilisation des mutuelles en liant leurs budgets aux résultats obtenus, notamment dans le cadre de la politique de retour au travail. Comment se déroulera la collaboration avec le FOREm dans ce cadre précis ? Un

partage d'informations est-il prévu au niveau du dossier unique du chercheur d'emploi ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, le retour à l'emploi des personnes en incapacité de travail constitue un enjeu majeur, et ce, tant pour les personnes concernées que pour notre marché du travail. Si nous voulons atteindre l'objectif de 80 % de taux d'emploi demandé par l'Europe, nous devons être capables d'accompagner davantage de personnes vers une reprise d'activité lorsque leur état de santé le permet.

Le protocole d'accord repose sur quatre priorités :

- une orientation plus rapide vers le FOREm des personnes reconnues en incapacité de travail qui disposent d'un potentiel de reprise d'activité afin d'éviter un éloignement durable du marché du travail ;
- un renforcement de l'accompagnement davantage orienté vers les résultats. Cette logique s'accompagne d'une responsabilisation accrue des différents acteurs, avec des mécanismes de financement davantage liés au retour à l'emploi ;
- une meilleure coordination entre les différents intervenants impliqués dans les parcours de retour à l'emploi, afin d'assurer un accompagnement plus cohérent et plus continu ;
- une simplification des démarches administratives afin de rendre les parcours plus fluides, plus lisibles et plus efficaces pour les bénéficiaires.

L'impact sur le FOREm sera important, puisque l'objectif fixé est d'accompagner 12 000 personnes en incapacité de travail, et ce, dès 2029. Cette montée en charge sera progressive à partir de l'année prochaine et renforcera également ce rôle de régisseur chargé de coordonner les différents acteurs et de construire avec ses partenaires des parcours cohérents de retour vers l'emploi.

En ce qui concerne le partage d'informations, un travail est actuellement mené afin de permettre les interconnexions nécessaires entre les outils de l'INAMI et le dossier unique du chercheur d'emploi. L'objectif est de permettre au FOREm de disposer des informations utiles à l'accompagnement de la personne, notamment concernant ses capacités de travail et ses éventuelles limitations, sans accéder à son dossier médical.

S'agissant de la prévention, il convient de rappeler que le bien-être au travail, la médecine du travail et la prévention des incapacités relèvent principalement des compétences fédérales. La Wallonie agit en complément à travers l'accompagnement, la formation et la reconversion professionnelle. Dans ce cadre, l'AViQ

joue un rôle essentiel pour favoriser le maintien en emploi des personnes présentant un handicap ou des limitations fonctionnelles, notamment grâce aux aides qu'elle met à disposition des travailleurs, mais aussi des employeurs.

En collaboration avec l'AViQ, le FOREm contribue à construire les parcours les plus adaptés afin de favoriser un retour durable vers l'emploi.

M. le Président. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Monsieur le Ministre, vous soulignez que le retour des personnes malades de longue durée à l'emploi est un enjeu majeur pour l'économie. C'est en effet un enjeu important de la DPR qui précise bien que le Gouvernement doit faire de cela une priorité.

Toutefois, ce sujet est également un enjeu personnel pour moi. En effet, lors de notre campagne en 2024, j'ai rencontré plusieurs personnes malades de longue durée qui disaient vouloir retourner au travail, mais n'avaient pas forcément la possibilité de le faire. Ces personnes disaient qu'il était important pour elles de se sentir partie intégrante de la société et que les entreprises puissent les recevoir à nouveau.

Je sais que vous êtes attentif à cette question et que l'on est en train de travailler sur ce sujet avec le Fédéral. Vous êtes également attentif au partage de données sensibles, tout cela avec l'objectif d'émancipation des personnes par le travail. C'est vraiment important.

Question orale

de Mme Dorothée De Rodder
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la réforme des agences de développement
local (ADL) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Rodder à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la réforme des agences de développement local (ADL) ».

La parole est à Mme De Rodder pour poser sa question.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Monsieur le Ministre, lors de précédents échanges en commission, vous avez confirmé que la réforme des agences de développement local n'était pas encore passée en première lecture et que la concertation avec les InterADL se poursuivait. Vous avez également indiqué ne pas être « bloqué » sur le seuil de 20 000 habitants et

être ouvert à des mécanismes de dérogation, notamment pour tenir compte des réalités de terrain.

Depuis lors, les inquiétudes restent fortes sur le terrain. Les ADL ne se limitent pas à l'animation commerciale : elles jouent souvent un rôle de première ligne pour accompagner les indépendants, soutenir les circuits courts, valoriser le tourisme local, mettre en réseau les acteurs économiques et faire le lien entre les communes, les provinces et les opérateurs publics.

Pouvez-vous nous préciser l'état d'avancement de la réforme ? Le seuil de 20 000 habitants pour une ADL est-il toujours envisagé tel quel ou des adaptations structurelles sont-elles désormais sur la table ?

Enfin, pouvez-vous garantir que les futures missions des ADL ne seront pas réduites à la seule animation commerciale, mais intégreront explicitement les réalités économiques rurales, le soutien aux indépendants, aux circuits courts, au tourisme local et à la mise en réseau des acteurs de proximité ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, le projet de réforme sera prochainement soumis, pour une première lecture, au Gouvernement wallon, avant la concertation officielle, puisque, comme je vous l'avais déjà dit lors d'une précédente réunion de cette Commission, j'ai déjà eu l'occasion de concerter différentes personnes sur ce dossier sensible. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le préciser, je suis très attentif aux remarques et suggestions constructives qui ont pu être formulées dans le cadre des concertations informelles organisées tant avec les InterADL qu'avec le Réseau des agences de développement de centre-ville. Cela vaut aussi bien pour la définition de la mission des structures que pour le seuil de population. Je maintiens que je veux tout de même recentrer le travail de ces structures sur certaines missions. Par rapport au seuil, vous avez cité 20 000 citoyens. Je ne suis pas du tout fermé à diminuer ce seuil, pouvant aller jusqu'à 10 000. Je l'ai déjà dit.

J'ai pris conscience de l'attente importante dans laquelle se trouvent les structures. Mon cabinet a déjà demandé à la Direction des implantations commerciales du SPW Économie, Emploi et Recherche d'informer et d'accompagner les différentes structures dans l'évolution qui découlera de la réforme, au fur et à mesure de son implémentation.

Par contre, je m'étonne par rapport à certaines compétences. Si l'on regarde le tourisme, aujourd'hui des ADL ont encore cette matière dans leurs missions d'action. Il y a les maisons du tourisme – je ne parle pas du débat sur l'avenir des provinces –, il y a les fédérations provinciales du tourisme, il y a, dans

certaines communes, les offices du tourisme encore dans certaines. Le rapport de l'IWEPS de 2020 rappelait déjà la coexistence de nombreuses structures – jusqu'à sept à l'époque – exerçant des missions proches de celles des ADL. Un recentrage clair de ces missions s'impose dès lors, par souci de cohérence et de bonne gouvernance. C'est l'objectif et ma ligne de conduite.

Je ne suis pas fermé à la discussion par rapport aux missions et aux compétences pour ne pas la limiter, par exemple, au seul développement commercial, mais c'est important pour les villes, que ce soit des grandes villes, des villes plus petites ou des villes moyennes. C'est un débat qui n'est pas encore définitivement tranché aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Merci, Monsieur le Ministre. Quand vous dites « prochainement », c'est que, dans les faits, vous ne savez pas encore quand. On peut donc s'attendre à ce que ce soit dans le courant de l'année, au second semestre.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Pour être très franc, le texte est aujourd'hui analysé par les intercabinets. Cela avance.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Merci pour cette précision. Oui, cela avance. Vous le savez, nous sommes mobilisés sur ce dossier. C'est pourquoi on revient régulièrement pour en connaître l'état d'avancement. Sur ce dossier, on a le même objectif : on veut faire fonctionner les structures. En effet, il faut tenir compte du recentrage ou de la décentralisation de certains services – c'est selon –, pour que pour que nos centres-villes soient une préoccupation constante de ce Gouvernement.

Vous le savez comme moi, dans certaines communes plus petites, il y a un besoin criant de faire le lien, de faire l'ensemblier entre tous ces nouveaux commerces qui veulent venir s'implanter – en indiquant, par exemple, une aide à un indépendant. Cela fait partie des missions fonctionnelles qui sont remplies par les ADL.

Concernant les seuils, j'entends que vous n'êtes pas fermé non plus à abaisser ce seuil en fonction – j'imagine – de la géographie et de l'implication de certaines ADL. C'est une bonne chose également. On reviendra donc dans le courant du second semestre de cette année pour avoir encore davantage de précisions sur l'état d'avancement de cette réforme qui est attendue par le terrain.

(Mme De Rodder, Vice-Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale
de M. Olivier de Wasseige
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'impact des épisodes de canicule sur le
commerce de centre-ville »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Wasseige à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'impact des épisodes de canicule sur le commerce de centre-ville ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, l'épisode caniculaire de juin a mis en lumière un nouveau défi pour nos commerces de centre-ville. Alors que les grandes surfaces climatisées de périphérie ont accueilli des clients en quête de fraîcheur, les noyaux commerciaux urbains ont vu leur fréquentation reculer.

Par exemple, à Liège, le contraste entre le centre-ville et un centre commercial climatisé comme Médiacité illustre bien cette fracture. Le phénomène s'ajoute à une fragilité déjà ancienne, la vacance commerciale des centres-villes wallons ayant atteint l'an dernier un niveau sans précédent selon l'Association du management de centre-ville, sans parler des difficultés structurelles que rencontrent les commerces, comme le coût des loyers, la mobilité, le stationnement, et cetera.

Avec des vagues de chaleur appelées à se répéter, cette question devient elle aussi structurelle et non plus seulement conjoncturelle. Les commerces de centre-ville ne sont pas de simples lieux d'achat : ils font vivre nos indépendants et nos PME, soutiennent l'emploi de proximité et participent à la vitalité de nos villes. Leur préservation est importante.

Dès lors, disposez-vous d'une évaluation de l'impact économique de ces épisodes caniculaires sur le commerce de centre-ville en Wallonie ? Les dispositifs régionaux de soutien au commerce et à la redynamisation des noyaux commerciaux intègrent-ils, ou pourraient-ils intégrer, la dimension d'adaptation aux fortes chaleurs ? Comment comptez-vous vous concerter avec les villes concernées et avec les acteurs du secteur pour adapter la stratégie régionale de redynamisation commerciale à cette réalité ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, les

épisodes de forte chaleur que nous avons connus ces dernières semaines soulignent effectivement les défis croissants que les changements climatiques font peser sur l'activité économique en général, en ce compris le commerce de proximité.

À ce stade, ni le SPW Économie, Emploi et Recherche ni les parties prenantes ne disposent d'une évaluation consolidée permettant de mesurer précisément l'incidence économique des épisodes caniculaires de juin 2026 sur la fréquentation ou le chiffre d'affaires des commerces wallons. Les effets observés semblent varier selon les territoires, les secteurs d'activité et les caractéristiques des espaces commerciaux. Toutefois, si l'on compare la canicule d'il y a 15 jours à celle qui a cours actuellement, on n'est pas encore dans le même registre météo.

Cela étant dit, plusieurs études, comme celle du British Retail Consortium de 2025 ou la récente étude de la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux, mettent en lumière que les épisodes de canicule peuvent influencer la fréquentation commerciale. Il peut dès lors apparaître pertinent d'intégrer cette dimension dans les politiques de redynamisation des centres-villes à travers des mesures telles que la végétalisation des espaces publics, la création d'îlots de fraîcheur, le développement de zones ombragées – j'en ai même vu qui distribuaient de l'eau au centre-ville – ou encore l'installation de points d'eau afin d'améliorer le confort des visiteurs et de soutenir l'activité économique.

Ces missions relèvent cependant davantage de la compétence de mon collègue, le ministre en charge de l'Aménagement du territoire, ainsi que des initiatives portées par les pouvoirs locaux.

La Direction des implantations commerciales poursuit par ailleurs ses échanges avec les acteurs du secteur afin d'identifier les bonnes pratiques susceptibles de renforcer l'attractivité des centres-villes, en ce compris lors de la période de chaleur, notamment à la lumière de la future réforme des ADL et des ADCV dont on vient de parler avec Mme De Rodder.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. J’imagine qu’il n’y a pas encore d’étude consolidée, au niveau du SPW ou autre, sur les impacts sur la fréquentation ou le chiffre d’affaires. Nous disposons aujourd’hui de retours de terrain ; il serait intéressant d’avoir ces données. Vous soulignez à juste titre qu’il existe ces études, que je trouve très intéressantes, qui montrent que le climat a une influence, mais qu’il existe des solutions telles que les zones ombragées, les points fraîcheur, et cetera. Ce sont certainement des choses à imaginer dans la stratégie de redynamisation commerciale. Je note aussi le lien avec votre collègue en charge des Pouvoirs locaux et de l’Aménagement du territoire.

**Question orale
de M. Olivier de Wasseige
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l’Économie, de l’Industrie, de l’Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « le retrait du programme SCAF et
l’industrie aéronautique et de défense
wallonne »**

Mme la Présidente. – L’ordre du jour appelle la question orale de M. de Wasseige à M. Jeholet, Ministre de l’Économie, de l’Industrie, de l’Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le retrait du programme SCAF et l’industrie aéronautique et de défense wallonne ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, la Belgique s’apprête à quitter le rôle d’observateur qu’elle occupait depuis 2024 au sein du SCAF – le système de combat aérien du futur – après l’arrêt de ce programme européen de sixième génération décidé début juin par la France et l’Allemagne. Le ministre fédéral de la Défense a dans le même temps affiché son intérêt pour le CCA – le Collaborative Combat Aircraft –, un projet américain de drones autonomes associés au F-35, tout en indiquant vouloir réorienter les budgets prévus au bénéfice du secteur aéronautique belge. Or, c’est en Wallonie que se concentre l’essentiel de notre industrie aéronautique et de défense, avec des fleurons comme SONACA ou Safran Aero Boosters, notamment.

Ce choix n’est pas neutre pour notre Région. Il oppose une option américaine à une option européenne, alors qu’un autre programme de sixième génération existe sur le continent, le GCAP – le Global Combat Air Programme –, mené par le Royaume-Uni, l’Italie et le Japon, et vers lequel l’Allemagne semble aujourd’hui se diriger. Au-delà de la seule dimension militaire qui relève du Fédéral, il y a des retombées économiques, de l’emploi et des compétences pour la Wallonie, mais

aussi de notre contribution à une véritable souveraineté industrielle européenne. Ces enjeux rejoignent l’ambition de soutenir nos filières stratégiques et de conforter l’ancrage wallon dans les grands programmes technologiques, particulièrement européens.

Monsieur le Ministre, avez-vous évalué l’impact du retrait belge du SCAF et de l’orientation vers un programme américain sur nos entreprises aéronautiques et de défense wallonnes ? Que comptez-vous entreprendre avec le secteur et les pôles pour maximiser les retombées régionales, quel que soit le programme retenu ? Comptez-vous porter auprès du Gouvernement fédéral la voix de l’industrie wallonne afin de privilégier une option garantissant à la fois des retombées régionales et une réelle souveraineté européenne ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l’Économie, de l’Industrie, de l’Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, le choix des programmes de défense et les décisions d’acquisition relèvent de l’autorité fédérale. La Wallonie suit néanmoins ce dossier avec attention, notamment en ce qui concerne la réallocation éventuelle des budgets initialement prévus dans le cadre du programme SCAF.

À ce stade, aucun impact précis ne peut être établi pour les entreprises wallonnes. Il convient toutefois de relever que les travaux de recherche et d’innovation déjà engagés dans le cadre du SCAF portent largement sur des technologies et compétences à caractère *dual-use*, susceptibles d’être valorisées dans d’autres programmes aéronautiques, de défense ou civils. Les investissements réalisés ne doivent donc pas être considérés comme perdus. Il est par ailleurs largement admis que les retombées industrielles sont d’autant plus importantes qu’un pays et son écosystème industriel sont associés très en amont aux grands programmes collaboratifs, ce qui n’était pas le cas pour ce programme.

À travers la *task force* wallonne pour la défense et la stratégie wallonne IN4DEF, nous préparons activement les entreprises et autres acteurs wallons à mieux s’intégrer aux chaînes de valeur, consortiums et programmes belges, européens et internationaux. L’objectif est de renforcer leur positionnement dans les futurs programmes structurants et de maximiser les retombées économiques, technologiques et industrielles pour la Wallonie.

Enfin, la Wallonie entretient un dialogue régulier avec les autorités fédérales afin de faire valoir les intérêts de son industrie et de soutenir la participation des acteurs wallons aux futures opportunités de coopération.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Je note le suivi attentif de la Wallonie par rapport à la réallocation des moyens. Je note aussi avec intérêt que, comme on est intervenus très en amont dans des travaux de recherche et d'innovation, ce que l'on a, ce sur quoi on a travaillé et qui a aussi été soutenu par la Région wallonne peut être valorisable dans d'autres programmes. C'est important de ne pas perdre cette partie-là.

Néanmoins, elle a l'avantage d'être récupérable. Il faut évidemment saisir l'opportunité. Je note aussi qu'ici on n'était pas intervenu spécialement en amont, ce qui n'a pas le même impact. Je note dès lors la volonté de maximiser les retombées. Je vous remercie.

Question orale
de M. Stéphane Hazée
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la saisine du Comité de concertation afin
d'assurer l'avenir du crédit d'impôt pour la
distribution de la presse écrite »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la saisine du Comité de concertation afin d'assurer l'avenir du crédit d'impôt pour la distribution de la presse écrite ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre, j'ai déjà eu l'occasion de sensibiliser le Gouvernement, lors de la séance des questions d'actualité, quant à l'enjeu de la distribution des quotidiens de presse écrite vers les abonnés. Disons que le temps n'a pas permis de développer les pistes d'action du Gouvernement, je reviens donc sur cet enjeu à travers cette question orale.

Il y a en effet l'enjeu démocratique que nous partageons, puis il y a aussi les conséquences potentielles pour l'économie et pour l'emploi qui, à notre sens, sont majeures. Le Gouvernement fédéral a donc mis sur pied un crédit d'impôt en 2024, à l'issue de la concession postale. La loi a prévu à ce jour ce crédit d'impôt jusqu'à la fin de l'année 2026. Il était estimé initialement à 50 millions d'euros ; il coûterait finalement moins cher, de l'ordre de 30 millions d'euros, puisqu'il est lié au nombre d'exemplaires publiés et distribués.

Le secteur s'est exprimé pour indiquer les conséquences graves pour l'économie et l'emploi d'un

arrêt de ce crédit d'impôt. L'augmentation des abonnements, qui serait nécessaire à la couverture de ce surcoût, risque d'être dissuasive pour un grand nombre des abonnés, au point de générer une spirale négative et de, je le crains, conduire à un effondrement d'un certain nombre de titres.

Depuis notre échange en séance plénière, la problématique a pris une acuité supplémentaire puisque la fusion Rossel-IPM, ou plus exactement la validation de la fusion par l'Autorité belge de la concurrence, a rappelé la situation critique du secteur. Dans ce contexte d'ailleurs, la direction du groupe a pu insister par voie de presse sur la nécessité de voir ce crédit fiscal prolongé, au risque, sinon, de ne pas avoir le temps d'avancer dans la transition du secteur – ce sont les mots du patron en question – et de devoir alors prendre des mesures de rationalisation plus rapides et plus brutales.

Cela concerne aussi les autres acteurs de la chaîne ; je pense aux imprimeurs, je pense aux distributeurs. Il est probable – c'est une autre hypothèse du CEO qui s'exprimait à ce sujet – qu'une économie sur le crédit d'impôt, même d'un point de vue budgétaire, finisse par coûter plus cher à l'État. C'est donc l'enjeu de pouvoir convaincre le Gouvernement fédéral de prolonger ce subside fiscal. C'est un enjeu majeur pour la démocratie, mais c'est aussi un enjeu pour l'économie et pour l'emploi Wallonie. C'est la raison qui me conduit ici, d'autant qu'il y a une spécificité wallonne puisque, compte tenu de la densité de population, le coût marginal de la distribution est logiquement plus élevé. Nous savons aussi que la santé des groupes de presse peut, dans un certain nombre de cas, être moins florissante qu'en Flandre.

Avez-vous prévu de prendre des contacts avec vos homologues au niveau fédéral pour le convaincre de l'importance de cet enjeu, en ce compris pour lui-même, si l'on regarde les choses sur le plan budgétaire ? J'ai pu lire il y a quelques jours dans la presse l'attachement ou le rappel de personnalités de votre groupe politique sur le *tax shelter*, par exemple. Il y a là une mécanique qui peut aussi être vertueuse, avec une production d'effets économiques soutenus par l'investissement fiscal fédéral. Avez-vous pris ou pouvez-vous prendre également des contacts avec les fédérations concernées pour documenter davantage les impacts potentiels en termes d'emplois et ainsi contribuer à nourrir le dossier auprès du Gouvernement fédéral, éventuellement en contact avec Wallonie Entreprendre aussi ? Avez-vous proposé au Gouvernement de saisir le Comité de concertation ? Le cas échéant, quelle position a pris le Gouvernement ? Je vous remercie par avance.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la

Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, je risque de ne pas être beaucoup plus complet que lors de mes réponses en séance plénière. D’abord, je partage l’enjeu démocratique, vous ne remettez pas cela en question. On partage la nécessité de pluralisme, de lutter contre la désinformation et les *fake news*. On sait aussi que le secteur de la presse rencontre certaines difficultés.

Ici, il est question du crédit d’impôt, c’est une matière fédérale. Je ne doute pas que vous avez pu relever vos interrogations auprès des membres du Gouvernement fédéral concernés, comme je l’ai fait aussi par rapport aux difficultés et à l’inquiétude des éditeurs de presse écrite par rapport à cela.

Je sais que vous n’étiez pas content, il y a 10 jours, quand j’ai rappelé le débat que nous avons eu sur les balises par rapport à la diffusion gratuite d’articles rédactionnels par la même RTBF. Sur ce point, les éditeurs de presse écrite avaient dit combien cela leur posait un problème de concurrence qu’ils jugeaient déloyale par rapport à la subvention de la RTBF et donc en termes économiques pour eux. On ne va pas refaire ce débat.

Je comprends le secteur, parce que le mécanisme du crédit d’impôt peut faire sens pour la distribution des journaux et magazines. On est plus concernés dans le sud du pays que dans le nord du pays. C’est peut-être pour cela qu’il y a moins de sensibilité dans une partie du Gouvernement.

Concernant la saisine du Comité de concertation, je partage les propos tenus en Commission comme réponse à une de vos questions par la ministre des Médias plus directement concernée. Concernant la Région wallonne, je continue à soutenir activement le secteur de la presse écrite francophone, mais dans les compétences qui sont les miennes. Des initiatives sont menées, tant avec le FOREm pour les besoins de personnel qu’avec Wallonie Entreprendre pour l’octroi de prêts aux éditeurs. Je compte mettre en œuvre, dans le cadre de mes compétences, ce que j’ai la possibilité de faire pour soutenir la presse écrite et l’aider à vivre, à réussir sa transition numérique d’abord, sa transition dans les modalités de diffusion de sa version écrite ensuite. Il appartient à chaque niveau de pouvoir et à chaque compétence fonctionnelle de prendre ses responsabilités au départ des enveloppes budgétaires disponibles. On ne peut pas non plus faire fi de ce débat.

Je l’ai fait, je ne manquerai pas d’attirer l’attention sur les difficultés de cette mesure ou sa fin, même si c’était un crédit d’impôt limité dans le temps et annoncé comme limité dans le temps. Ce n’est pas la fin d’une mesure prise de façon définitive au niveau fédéral. Ce sont les arguments qui m’ont été donnés. Sur ce volet, je ne peux pas contester. En attendant, il n’y a pas beaucoup d’alternatives pour la presse et les éditeurs de presse écrite aujourd’hui. Je ne manquerai pas à

nouveau de relayer ce sujet aux personnes directement concernées.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je remercie le ministre qui a pu ainsi avoir un peu plus de temps qu’en Séance plénière : 1-0 sur la RTBF, on peut refaire le film. Ce qui est sûr, c’est que depuis deux ans, un autre Gouvernement est en place en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il a déjà modifié le contrat de service public de la RTBF de façon unilatérale fin 2024. J’observe qu’il n’a rien touché à cette mesure.

Ceci étant, pour revenir à l’objet de ma question, une loi a été adoptée. On se rappelle dans quelles conditions et dans quel bras de fer cette loi a été adoptée. Elle a fixé un crédit d’impôt jusqu’à l’année 2026. Elle se sera engagée davantage sur la législature. Il est probable que le Gouvernement en place qui lui succède aurait pu la modifier.

Bref, il y a maintenant un débat, à savoir : que se passe-t-il ? Vous me renvoyez à la tonalité de la réponse de la ministre des Médias que j’ai interpellée également. En substance, elle me disait : une démarche de saisine du Comité de concertation n’est pas nécessairement productive de résultats. Avec une inertie, il est sûr qu’il n’y en aura pas.

Je veux plaider pour les risques économiques majeurs qui sont là, pour la spécificité de l’impact en Wallonie, et dès lors pour la légitimité d’une démarche. À juste titre, il y a un impact budgétaire qu’il faut considérer, mais même sous cet angle, nous sommes devant une mesure avec une forte implication idéologique.

Il est même probable qu’elle n’ait pas d’impact positif, même du point de vue du seul budget de l’État. Nous aurions donc tout perdu. Je ne peux que vous inviter et je reviendrai pour vous saisir du dossier. Il convient au minimum de documenter, d’être avec les fédérations professionnelles pour calculer combien d’emplois il y a, ce qu’il se passe si ce crédit se termine au mois de janvier. La Région peut-elle partager ce diagnostic d’un impact budgétaire qui serait, même sous ce seul angle, négatif ? Je vous remercie pour votre attention et pour le suivi que j’espère encore pour ce dossier.

Question orale
de M. Olivier de Wasseige
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la rationalisation du paysage des *invests*
wallons »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Wasseige à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la rationalisation du paysage des *invests* wallons ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le paysage wallon compte neuf *invests*, ces sociétés mixtes d'investissement réparties sur tout le territoire, de la province de Liège au Hainaut et du Brabant Wallon au Luxembourg. Le Gouvernement a relancé le chantier de leur rationalisation : le conseil d'administration de Wallonie Entreprendre a décidé de s'adjoindre un consultant externe chargé d'analyser le dispositif actuel et de proposer des pistes de convergence.

L'objectif affiché est de rendre le dispositif plus lisible pour les entreprises, de renforcer la capacité d'investissement et d'améliorer la coordination, tout en préservant la proximité territoriale. Vous avez précisé récemment que la démarche ne visait pas à remettre en cause un modèle qui a fait ses preuves, mais à le faire évoluer vers plus de cohérence. Notre groupe partage cet objectif de clarté et d'efficacité. Nous y ajoutons la conviction que la force des *invests* tient à leur ancrage local et à la connaissance de leurs bassins. Cette proximité est un atout pour nos PME.

La réussite de la réforme se jouera donc dans sa méthode, notamment en associant les acteurs de terrain. Au-delà du rôle local, il faut aussi l'expertise sectorielle. Sur ce sujet, nous sommes persuadés que l'on peut travailler plus efficacement avec des pools d'experts partagés.

Un dernier point capital est la concurrence entre les *invests*. Ceux qui ironiseraient sur cette réforme ne mesurent pas l'importance de l'amélioration de la coordination entre les structures. Combien de fois les mêmes dossiers ne passent-ils pas devant les différents *invests*, comme d'aucuns feraient leurs courses ?

Quelle articulation visez-vous entre les *invests* et Wallonie Entreprendre, mais aussi entre les *invests* eux-mêmes, notamment pour éviter la concurrence ? Comment garantir que la recherche de convergence préserve l'ancrage territorial et la réactivité de proximité ? Quel calendrier et quelles étapes envisagez-

vous ? Selon quelles modalités les *invests* seront-ils associés à la démarche ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, je partage votre attachement aux *invests* et à leur ancrage territorial, qui constitue l'une de leurs principales forces. La volonté du Gouvernement n'est pas de remettre en cause ce modèle, mais de s'assurer qu'il reste performant, lisible et adapté aux besoins des entreprises wallonnes, en lien avec Wallonie Entreprendre.

C'est précisément pour cette raison qu'une étude externe a été lancée. Cette étude visera à établir un diagnostic objectif du fonctionnement actuel des *invests*, à identifier les éventuelles pistes d'amélioration en matière de coordination, de partage d'expertise et de complémentarité, également avec Wallonie Entreprendre, ainsi qu'à formuler différents scénarios d'évolution.

Je ne souhaite toutefois pas anticiper les conclusions de cette démarche. Il serait prématuré de se prononcer aujourd'hui sur une solution particulière avant d'avoir pris connaissance des constats et recommandations qui en découleront. Cette réflexion sera menée en étroite association avec les *invests*. Ils n'ont pas toujours les mêmes positions sur le sujet. Leur expertise de terrain est importante ; leur connaissance des bassins économiques et leur expérience opérationnelle sont indispensables à la qualité de l'exercice.

Le calendrier est désormais fixé : un rapport final comprenant les recommandations, les scénarios d'évolution et une feuille de route sera remis en octobre. Les conclusions de cette étude permettront d'éclairer les décisions futures du Gouvernement. Mon objectif reste de préserver la proximité qui fait la force des *invests* tout en veillant à renforcer la cohérence et l'efficacité de l'ensemble de l'écosystème wallon de financement des entreprises.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Bien évidemment, on ne peut pas anticiper les résultats d'une étude qui n'a pas encore démarré ou qui va démarrer et qui doit envisager un certain nombre de scénarios. On doit aussi gérer des *invests* qui n'ont pas nécessairement toujours le même positionnement, et cetera, qui sont en partie privés et en partie publics, ce qui ne facilite pas toujours les choses, bien que ce soit aussi un avantage extrêmement important.

Je reviens, ayant vécu beaucoup de cas de ce type, à la problématique du shopping que peuvent faire aujourd'hui les entreprises en allant consulter plusieurs *invests* et en choisissant finalement celui qui donne le plus d'argent pour le moins de parts dans le capital. C'est une concurrence qui n'est pas saine. Certains se laissent attraper par cet aspect en se disant : tel *invest* investit 500 000 euros chez moi pour x % du capital, et c'est celui qui est le moins cher, sur une valorisation qui est surévaluée. On le paie au tour suivant de financement de l'entreprise ; cela se retourne. Nous devons avoir des règles très strictes à ce niveau.

Question orale
de Mme Özlem Özen
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « le suivi de la rencontre du 2 juillet 2026
avec les organisations syndicales de Thy-
Marcinelle »

Question orale
de M. Jean-Jacques Cloquet
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « le suivi du dossier Thy-Marcinelle et le
redéploiement du four électrique après la
rencontre du 2 juillet 2026 »

Question orale
de Mme Isabella Greco
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'accompagnement des travailleurs de
Thy-Marcinelle »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- Mme Özen, sur « le suivi de la rencontre du 2 juillet 2026 avec les organisations syndicales de Thy-Marcinelle » ;
- M. Cloquet, sur « le suivi du dossier Thy-Marcinelle et le redéploiement du four électrique après la rencontre du 2 juillet 2026 » ;
- Mme Greco, sur « l'accompagnement des travailleurs de Thy-Marcinelle ».

La parole est à Mme Özen pour poser sa question.

Mme Özlem Özen (PS). – Monsieur le Ministre, le 2 juillet dernier, vous avez rencontré les représentants des organisations syndicales de Thy-Marcinelle. À

l'issue de cette rencontre, les représentants des travailleurs ont indiqué avoir reçu des éléments laissant entrevoir une volonté de maintenir le four électrique sur le site, ce qui constitue un signal positif. Ils ont également évoqué la reprise du dialogue avec la direction de Riva.

Depuis lors, vous n'êtes pas sans savoir que la situation a évolué, puisqu'un protocole d'accord relatif au plan social a été négocié avec les organisations syndicales et la direction. C'est une réponse partielle aux conséquences sociales de la restructuration.

Des interrogations subsistent néanmoins quant à l'avenir industriel du site. Les travailleurs et les acteurs locaux attendent toujours des garanties concernant le maintien des outils de production, en particulier du four électrique, ainsi qu'une véritable stratégie de relance qui permet de préserver durablement l'activité industrielle et sidérurgique à Marcinelle.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous faire le point sur les suites concrètes de cette réunion ? Les éléments évoqués le 2 juillet concernant le maintien du four électrique se sont-ils concrétisés ? À cet égard, des engagements fermes ont-ils été obtenus de la part du groupe Riva ?

Au-delà de l'accord intervenu sur le plan social, des discussions sont-elles toujours en cours avec Riva afin d'assurer un avenir industriel au site de Thy-Marcinelle ? Une nouvelle réunion a-t-elle été programmée avec les différentes parties ? Le Gouvernement wallon a-t-il prévu, en collaboration avec le FOREm et les partenaires de l'emploi, la mise en place d'un accompagnement spécifique pour les travailleurs de Thy-Marcinelle ? Dans l'affirmative, selon quel calendrier ? Quels sont les moyens et les objectifs concrets en matière de reclassement et de formation ?

Enfin, quelles initiatives le Gouvernement wallon entend-il prendre afin de préserver durablement l'activité industrielle, les outils stratégiques du site ainsi que l'emploi à Thy-Marcinelle et surtout d'offrir de réelles perspectives d'avenir aux travailleurs concernés par la restructuration ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Cloquet pour poser sa question.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, en tant que carolos, nous sommes tous sensibles à cette situation. À l'époque, nous avons échangé, en commission, sur cette situation de Thy-Marcinelle et sur la piste consistant à reconvertir son four électrique pour alimenter, dès 2028, le train de laminage de NLMK Europe à La Louvière, lorsque celui-ci ne pourra plus compter sur ses livraisons de brames russes.

Depuis lors, un élément nouveau est intervenu. En effet, le 2 juillet, avec le ministre-président, vous avez rencontré les représentants syndicaux du site carolo – j’ai également eu l’occasion de les rencontrer, les connaissant bien – à la suite d’une première réunion la semaine qui précédait. Selon la presse, vous vous êtes tous deux engagés à travailler au redéploiement de cet outil et à en étudier les différentes pistes après avoir également pris contact avec le groupe Riva, propriétaire du site.

Nous saluons cette démarche. Le four électrique est sans doute un outil stratégique – plus que stratégique d’ailleurs – non seulement pour Charleroi, mais également pour l’ensemble de la sidérurgie wallonne. Sa préservation rejoint pleinement les objectifs en matière de réindustrialisation durable et de décarbonation de notre industrie. Surtout, elle conditionne aussi l’avenir de centaines de travailleurs et de leurs familles entre le plan social en cours et la reconversion espérée de l’outil.

Pouvez-vous préciser le contenu concret de l’engagement pris le 2 juillet et le calendrier envisagé pour le redéploiement du four électrique, dans le respect du secret des négociations ? Où en sont les contacts avec Riva et NLMK ? Quels obstacles reste-t-il à lever pour permettre une reprise ou une reconversion de l’outil ? Wallonie Entreprendre ou d’autres outils publics régionaux sont-ils mobilisés pour accompagner ce scénario ? Quelles garanties le Gouvernement entend-il obtenir en matière d’emploi et de maintien des compétences sur le site ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Greco pour poser sa question.

Mme Isabella Greco (PS). – Monsieur le Ministre, ne sachant pas ce qui a été dit, j’espère ne pas faire de répétitions. Néanmoins, vous savez que cela me tient à cœur de vous dire toutes mes préoccupations à ce sujet. En effet, le piquet de grève de Thy-Marcinelle est levé au moment où l’on se parle ; Riva a remporté le bras de fer après un combat dans lequel les deux parties n’étaient pas sur un pied d’égalité. En bref, le groupe Riva a mené un combat de lâche qu’il a remporté fièrement.

Je vous dirai mercredi ce que je pense de la suite à donner à cette affaire, quand je défendrai ma motion, car je n’en ai malheureusement pas le temps ici. Ce qui m’intéresse avant tout aujourd’hui, c’est l’accompagnement des travailleurs de Thy-Marcinelle. Chaque fois que je vous ai interrogé à propos de la situation qui suivrait un éventuel licenciement collectif, vous avez répondu que, si cela se confirmait – malheureusement, c’est le cas –, l’employeur devrait respecter l’obligation de la mise en place d’une cellule pour l’emploi et d’une offre de reclassement professionnel. Vous avez également précisé qu’un plan d’accompagnement anticipé, proposé par les organisations syndicales en collaboration avec le

FOREm, serait possible en complément de l’outplacement.

Or, un courrier du 2 juillet 2026, adressé par la direction à une organisation syndicale, semble indiquer le contraire : l’employeur souhaite constituer une cellule pour l’emploi avec le FOREm, l’employeur et au moins une organisation syndicale. Ce courrier met également en demeure l’organisation syndicale – de manière tout à fait élégante, mais on connaît maintenant les pratiques de M. Riva – afin qu’elle marque son accord pour une réunion de signature prévue le 6 juillet 2026, dans le prolongement du contexte de manipulation et d’intimidation dont on a l’habitude avec Riva, comme je le disais. Ce courrier précise qu’à défaut d’un accord, l’employeur procéderait au licenciement des travailleurs concernés et leur offrirait un programme de reclassement professionnel dispensé par une autre société.

Suite à ces contradictions, je me fais le relais des travailleurs après être allée les voir une dernière fois sur le piquet de grève, où je les ai rencontrés régulièrement durant deux ans. Ils ont des questions, ils sont paumés, en panique, et se demandent de quoi sera fait leur lendemain.

Pourront-ils encore bénéficier d’une cellule de reconversion au sens de l’ancien dispositif wallon ou uniquement du nouveau dispositif articulé autour d’un plan d’accompagnement, tel que je l’ai évoqué et que vous le connaissez ? Je vous ai déjà interrogé par écrit à ce sujet, car ils s’en inquiétaient déjà dans le cadre des négociations. Maintenant que la décision est tombée, c’est devenu leur première inquiétude. Le FOREm est-il associé à la démarche mentionnée dans le courrier du 2 juillet ? A-t-il validé ce dispositif ?

Pouvez-vous confirmer clairement quel régime juridique s’applique à Thy-Marcinelle, compte tenu du fait que le licenciement collectif a été annoncé en janvier 2026, tandis que la tentative de constitution d’une cellule a eu lieu après le 1^{er} juillet 2026 ? C’est ce timing qui permettrait peut-être d’avoir recours à l’ancien dispositif, auquel les travailleurs sont évidemment plus favorables. Ils souhaitent bénéficier de l’accompagnement collectif, de proximité et de confiance qui faisait la spécificité des cellules de reconversion wallonnes. N’ont-ils pas au moins droit à ce « cadeau » ?

Plus spécifiquement, un travailleur en âge de prendre sa pension, qui souhaite devenir indépendant ou qui a déjà trouvé un emploi, doit-il suivre ou pas le cursus de cellule de reconversion ? Un travailleur qui décide de ne pas suivre ce cursus, ou qui le stoppe en chemin, perd-il son accès au chômage après la période de préavis ? Un travailleur à qui il reste trois ou quatre ans de travail avant de pouvoir prendre une pension anticipée est-il obligé de suivre ce cursus de cellule de

reconversion ? Que peut-on offrir à ce travailleur ? De quelle manière peut-on l'accompagner au mieux ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Mesdames et Monsieur les Députés, depuis l'annonce de la restructuration de Thy-Marcinelle, le Gouvernement wallon reste pleinement mobilisé. Notre priorité est claire : préserver un maximum d'activités industrielles sur le site de Thy-Marcinelle et défendre les intérêts des travailleurs.

C'est dans cet esprit que nous avons rencontré les organisations syndicales, le 2 juillet dernier – nous les avons d'ailleurs rencontrées à deux reprises. J'ai voulu, avec le ministre-président, leur apporter un message de transparence : aucune piste industrielle crédible ne doit être écartée et le dialogue entre toutes les parties doit se poursuivre. Depuis cette rencontre, une étape importante a été franchie avec l'accord intervenu entre les organisations syndicales et la direction. Je me réjouis que les travailleurs de la phase à froid aient pu reprendre le travail. Cet accord apporte davantage de visibilité aux travailleurs concernés et permet notamment d'éviter tout démantèlement immédiat de l'aciérie, préservant ainsi des perspectives pour l'avenir industriel du site.

Dans le même temps, les échanges avec Riva confirment la poursuite des activités de la phase à froid ainsi que l'absence de projet de délocalisation du four électrique. Cet outil demeure stratégique pour l'avenir de la sidérurgie wallonne et il n'est pas question, à ce stade, de se résigner à sa disparition.

Parallèlement, nous poursuivons les contacts avec les différents acteurs concernés, notamment NLMK, afin d'examiner toutes les opportunités susceptibles de contribuer à l'avenir industriel de Thy-Marcinelle. Je souhaite toutefois rester prudent. Les discussions en cours sont sensibles et il serait évidemment contreproductif de commenter publiquement certains éléments des négociations – M. Cloquet l'a dit d'emblée dans sa question.

Sur le plan social, j'ai entendu les préoccupations des travailleurs et des organisations syndicales. J'encourage toute solution permettant de limiter les pertes d'emplois et de préserver les compétences qui seront indispensables à toute perspective de redéploiement industriel futur. Wallonie Entreprendre reste pleinement disponible pour examiner tout plan industriel crédible portant sur la phase à chaud qui serait présenté par un acteur industriel. Aucune piste sérieuse ne doit être écartée à ce stade. Nous demeurons ouverts à toute initiative susceptible de contribuer au maintien d'une activité sidérurgique pérenne sur le site.

L'employeur demeure tenu de respecter l'ensemble des obligations applicables en matière de licenciement

collectif, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire. La confirmation du projet de licenciement, intervenue le 8 mai dernier, a ouvert la seconde phase de la procédure Renault et la négociation du plan social. L'entreprise devra se conformer à l'arrêté royal du 9 mars 2006 relatif à la gestion active des restructurations, qui impose la mise en place d'une cellule pour l'emploi. Conformément à la législation régionale entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2026, les interlocuteurs sociaux désigneront un opérateur d'outplacement chargé d'accompagner les travailleurs licenciés. Le Gouvernement veillera à ce que chacun puisse bénéficier pleinement des dispositifs prévus et des services du FOREm, et à ce que l'accompagnement soit le plus dense possible.

J'ai eu l'occasion de leur dire, puisqu'on en a discuté avec les représentants des travailleurs. Vous imaginez l'émotion dans ce type de réunion. La réunion s'est très bien déroulée, d'ailleurs, les deux fois. Ils m'ont évidemment demandé si ce serait la cellule pour l'emploi sous son ancienne mouture ou pas. Je leur ai répondu franchement par rapport à cela, mais je leur ai aussi garanti que nous y serions très attentifs, de même que le FOREm.

Vous me parlez de cas précis individuels, je n'ai pas les réponses...

(Réaction d'un intervenant)

Oui, vous pouvez me poser une question écrite. Je les ai déjà notés. Nous allons regarder. Nous devons avoir une attention toute particulière – mon cabinet et le FOREm ; je m'y engage. En tout cas, la Wallonie doit tout faire parce qu'on ne peut pas se permettre de perdre un savoir-faire industriel de cette importance sans avoir tout tenté.

Le Gouvernement continuera à jouer son rôle d'acteur, mais aussi de facilitateur, et à soutenir toute perspective industrielle crédible permettant de préserver l'activité et l'emploi sur le site. À côté de cela, bien évidemment, il continuera à être attentif à l'accompagnement de chaque travailleuse et travailleur concerné.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Monsieur le Ministre, les travailleurs ont malheureusement été placés devant un choix impossible : accepter un plan social désavantageux sur lequel ils seront même fortement taxés et qui ne garantit ni l'avenir du site ni l'emploi. Ils n'ont pas signé parce qu'ils en étaient satisfaits, mais parce qu'ils ont des familles à nourrir, des factures à payer, un crédit sur le dos et parce que le rapport de force avec un groupe comme Riva n'était pas en leur faveur et qu'ils ne voulaient pas rester éternellement suspendus aux décisions de ce groupe.

J'ai bien entendu que le Gouvernement va prendre son rôle à cœur et que vous voulez garantir le maintien d'une activité sidérurgique sur le site de Thy-Marcinelle. Je m'en réjouis. J'espère que vous allez continuer à étudier toutes les pistes pour éviter le démantèlement irréversible de cet outil industriel stratégique pour Charleroi et pour toute la Wallonie. J'entends bien que vous n'allez pas dévoiler ici les discussions que vous avez avec NLMK.

En parallèle, pour les travailleurs qui perdront malgré tout leur emploi, la question de l'accompagnement est vraiment essentielle. Il faut mettre en place un dispositif de reconversion ambitieux pour que chacun puisse bénéficier d'un accompagnement personnalisé, des formations adaptées au marché de l'emploi avec une réelle perspective de réinsertion professionnelle. Les ouvriers ont un réel savoir-faire industriel. Il faudrait mobiliser ce savoir-faire rapidement.

Je n'ai pas bien compris votre réponse quant à la cellule d'emploi « nouvelle mouture », parce qu'à 15 jours près, ils auraient pu bénéficier de cellules de reconversion. Leur crainte, c'est de savoir s'ils veulent par exemple se reconvertir et suivre une formation poids lourd – qui coûte 3 500 euros –, si en passant par des cellules privées, ils vont estimer que c'est rentable de suivre une formation à ce coût-là. Je compte sur vous pour faire en sorte que ces travailleurs soient accompagnés, soit pour que leur savoir-faire soit réutilisé ailleurs, soit pour leur permettre de suivre des formations où ils vont pouvoir se reconvertir.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Beaucoup de choses ont déjà été dites. Le sujet est compliqué pour le monde politique : personne n'a la baguette magique – pas plus le ministre. Cela étant, on doit faire confiance aux négociations et à la pression que vous mettez avec le ministre-président et nous dans nos différents relais des instances. La priorité est de penser au personnel pour qu'il puisse avoir la meilleure reconversion et la meilleure situation possible pour l'avenir, mais aussi activer tous nos leviers – on parlait de Wallonie Entreprendre pour NLMK, mais peut-être d'autres leviers –, en sachant que c'est le seul point fort où l'on pourra mettre une certaine pression, en premier lieu pour continuer une activité qui est à mon avis durable – tout le monde veut un four électrique aujourd'hui en Europe, ce serait vraiment dommage de devoir arrêter celui de Charleroi – et mettre tout en place pour garantir une pérennité – en tout cas en partie – de l'outil. Il faudra aussi, bien sûr, faire un travail fondamental sur la sécurité pour les gens au niveau de leur pouvoir d'achat pour le futur.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Monsieur le Ministre, j'ai une petite précision : ce n'était pas un accord. Aucun d'entre eux n'a levé la main ; c'était juste un traquenard. C'était cela ou rien. À un moment donné, quand votre dignité et votre famille en dépendent, vous acceptez, parce que vous vous sentez arrivés au bout du rapport de force. Quand vous menez un rapport de force avec un lâche qui ne vous regarde pas entre les yeux, qui vous ment, qui vous vole, qui ne respecte pas ses engagements et qui traite celles et ceux qui ont créé la richesse de son entreprise comme de la merde – on ne va pas se mentir, employons les bons termes –, on ne marque pas son accord, on subit tout simplement le rapport de force parce que l'on est un tout petit riquiqui et que l'on n'a pas suffisamment de poids pour peser dans la balance. Cela, c'est ce qu'il s'est vraiment passé.

Pendant la négociation, les travailleurs ont proposé de refaire un an de chômage technique pour arriver aux 8 millions d'euros demandés, puisque Riva déposait déjà 4,2 millions d'euros sur la table. Cela a été refusé, en disant que, si l'on refaisait un an de chômage technique, alors on oublierait les 4,2 millions d'euros et l'on repartait avec zéro. C'est dire le comportement indigne vis-à-vis de ces travailleurs, alors que ces 8 millions d'euros, Monsieur le Ministre – on a eu l'occasion d'en parler ici –, c'est ce que Riva a économisé grâce au chômage technique. Ces 8 millions d'euros appartiennent davantage aux travailleurs, via la cotisation de tous les Belges qui ont permis ce chômage technique, plutôt qu'à cet investisseur.

Si l'on pousse la réflexion sur ces 4,2 millions d'euros, je ne vais pas aller dans les détails, mais on les tue plusieurs fois, puisque l'État prend sa part patronale – ils cotisent comme tout le monde – et, au final, ils se retrouvent, avec les heures qu'ils ont faites, les concessions qu'ils ont faites et la manière dont ils ont été traités, avec 1,8 million d'euros. N'aurait-on pas pu dire : « Votre brut, c'est votre net » ? C'est un geste digne que le Fédéral aurait pu faire et aurait été mérité.

J'en terminerai juste en disant que la loi Renault est injuste. En effet, elle n'est pas dans l'intérêt de nos travailleurs et travailleuses. Je reviendrai plus longuement sur ce point mercredi, dans le cadre de ma motion. Je vous déposerai par question écrite les cas bien spécifiques.

Je voudrais également être certaine qu'ils pourront avoir accès à l'ancien modèle de la cellule de reconversion, conformément à ce que vous m'avez déjà dit à plusieurs reprises. Est-ce le cas, oui ou non ? C'est vrai que je n'ai pas compris.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – J'en ai discuté avec eux, je leur ai expliqué.

**Question orale
de M. Eddy Fontaine
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « les enjeux liés au captage et au stockage
du CO₂ »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les enjeux liés au captage et au stockage du CO₂ ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, le Gouvernement flamand a récemment annoncé un plan d'investissement de 2 milliards d'euros destiné à soutenir la compétitivité et la transition de son industrie.

Dans cette enveloppe, 1 milliard d'euros seront consacrés au développement de projets de captage et de stockage de CO₂ dans les secteurs industriels les plus émetteurs, notamment la sidérurgie et la chimie, 800 millions d'euros seront investis dans la décarbonation des procédés industriels et 200 millions d'euros le seront dans le projet Kairos@C porté notamment par BASF et Air Liquide dans le port d'Anvers pour capter, liquéfier, transporter et stocker durablement le CO₂.

Cette décision traduit un véritable soutien de la Flandre vers l'industrie énergivore dans sa transition pour la rendre plus durable. La Wallonie accueille aussi des secteurs industriels fortement exposés aux coûts de la décarbonation, comme la sidérurgie, la métallurgie, la cimenterie, la production de chaux, le verre ou encore la chimie.

Monsieur le Ministre, quelle analyse portez-vous sur le plan d'investissement annoncé par la Flandre ? Envisagez-vous de mettre en place le même type de soutien pour accompagner les industries wallonnes qui rencontrent des difficultés à réduire leurs émissions de CO₂ ? Des projets de captage, de valorisation ou de stockage du CO₂ sont-ils actuellement à l'étude dans le cadre de la stratégie de décarbonation ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, les montants annoncés traduisent une ambition importante en matière de décarbonation industrielle, même si les besoins réels pourraient être plus élevés. Les informations dont nous disposons montrent qu'un soutien public sera nécessaire pour accompagner les

industries face aux risques et aux coûts associés à cette filière émergente.

Dans cette perspective, ma collègue, la ministre en charge de l'Énergie, travaille à la mise en place d'un mécanisme de soutien dont les modalités restent encore à définir. Les analyses menées avec Wallonie Entreprendre et l'AWAC visent à identifier les outils les plus efficaces pour réduire le risque d'investissement. Parmi les pistes envisagées, le recours à des appels à projets présente un intérêt particulier. Il permet de concentrer les moyens disponibles sur les initiatives les plus structurantes, et d'optimiser ainsi l'impact des soutiens publics.

Si l'ambition affichée est importante, l'horizon de 10 ans retenu dans le plan flamand reste relativement court au regard des investissements nécessaires. Nos analyses plaident plutôt pour une visibilité de 15 ans, davantage à même de sécuriser les financements et d'encourager le passage à la décision finale d'investissement. L'intervention publique devra néanmoins rester ciblée et être réservée aux projets qui en ont réellement besoin. La priorité concerne les secteurs confrontés à des émissions de procédés pour lesquels les alternatives de décarbonation demeurent limitées.

Plusieurs projets sont aujourd'hui en développement en Wallonie, notamment Go4Zero, porté par Holcim, et Anthemis, développé par Heidelberg Materials. D'autres initiatives sont également menées par la CCB – Carmeuse, Lhoist, AGC et Aperam. À ce stade, aucun de ces projets n'a encore franchi l'étape de la décision finale d'investissement.

Pour ces secteurs, le captage et le stockage de carbone constituent l'une des rares solutions de décarbonation envisageables. C'est pourquoi nous analysons également une approche combinant le CCS avec les autres leviers de décarbonation, afin d'apporter la réponse la plus adaptée aux enjeux industriels concernés.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, je serai relativement bref. Je vous remercie d'avoir fait le bilan de la situation en Wallonie et d'avoir fait la comparaison avec la Flandre. L'ambition est importante ; je vous rejoins.

La formule d'appel à projets me semble également très pertinente. Vous avez évoqué plusieurs projets en Wallonie qui, si j'ai bien compris, ne sont qu'à l'état d'étude ; le cap n'est pas encore passé. Nous y resterons attentifs.

Question orale
de M. Olivier de Wasseige
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'avenir et la préservation du haut-
fourneau B à Ougrée »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Wasseige à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'avenir et la préservation du haut-fourneau B à Ougrée ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le haut-fourneau B d'Ougrée – HFB – est le dernier vestige de la sidérurgie liégeoise, à l'arrêt depuis 2011.

Fin 2024, vous avez communiqué sur la répartition des anciens sites d'ArcelorMittal à Seraing étant appelés à connaître une seconde vie dans le cadre d'un partenariat public-privé associant Wallonie Entreprendre.

La volonté de préserver le HFB est constante : elle figure dans le permis délivré et elle est portée sur le terrain, notamment par un tissu associatif qui rêve d'un projet touristique et culturel. J'imagine que ce n'est pas la seule option actuellement sur la table. Dans tous les cas, à ce stade, l'ouvrage reste à l'abandon et est exposé aux dégradations, alors que rien ne semble encore concrétisé. Le temps joue clairement contre le site et contre tout projet qui y est envisagé.

Ce dossier dépasse la seule mémoire sidérurgique et ouvrière à Liège. Il touche à la reconversion des friches sidérurgiques, à la réindustrialisation au cœur des ambitions de la DPR, et au redéploiement économique du bassin liégeois. Faire de ce symbole un atout suppose toutefois d'agir avant que le temps et l'abandon ne rendent sa préservation impossible et son coût prohibitif. La dynamique enclenchée en 2024 doit déboucher rapidement sur du concret. Or, à ce jour, nous n'entendons pas parler de décision.

Monsieur le Ministre, où en est la reconversion du site du HFB, et quel rôle joue Wallonie Entreprendre dans le suivi de son devenir ? La Région a-t-elle fait ou envisage-t-elle d'objectiver l'état structurel de l'ouvrage et le coût de sa conservation ou de sa sécurisation, notamment par une étude ? Qu'est-il prévu pour éviter que la dégradation du site ne compromette la préservation voulue si le projet de reconversion tarde à se concrétiser, voire empêche sa reconversion industrielle ? Quels sont les moyens financiers qui seront dégagés par la Wallonie pour préserver le HFB ?

Enfin, quel est le rétroplanning actuel pour la concrétisation des différentes étapes du projet ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, le haut-fourneau B fait partie du périmètre acquis en avril 2024 par Carpinus Betulus SA, société réunissant Espace Financement – capitalisée par la Région wallonne et Wallonie – et MG Real Estate, ce dernier étant l'actionnaire majoritaire.

Cette acquisition s'inscrit dans une stratégie globale de reconversion des anciens sites sidérurgiques de Seraing. Wallonie Entreprendre accompagne cette démarche dans le cadre du partenariat conclu avec les opérateurs privés.

La priorité est aujourd'hui de développer une activité économique durable sur l'ensemble du site, la valorisation patrimoniale devant rester compatible avec cet objectif.

La mission déléguée confiée par le Gouvernement à Wallonie Entreprendre porte sur la reconversion économique et la remise en développement du site. Elle ne prévoit ni la mise en œuvre d'un projet de conservation du haut-fourneau B ni le financement d'un tel projet.

Dans ce cadre, il a été décidé de maintenir l'ouvrage en place pendant la phase d'élaboration du projet global afin de ne pas exclure d'éventuelles initiatives qui pourraient être portées par d'autres acteurs. Ce maintien ne préjuge toutefois ni d'une conservation définitive ni de l'affectation future de l'ouvrage.

Afin d'anticiper la reprise future de l'ouvrage par la Région wallonne et de disposer d'une évaluation objective de son état technique, Wallonie Entreprendre prépare actuellement, avec l'appui de la SPAQuE, un marché public visant à désigner un bureau d'études indépendant. Cette mission consistera à évaluer l'état général du haut-fourneau B, à identifier les éventuels risques pour les personnes et les biens, à analyser les principales vulnérabilités de l'ouvrage et, le cas échéant, à proposer les mesures conservatoires et de sécurisation nécessaires.

Cette étude ne concerne ni un projet de réhabilitation, ni une réaffectation ou une exploitation du site. Elle a pour seul objectif de fournir au futur propriétaire public une base technique objective afin d'éclairer les décisions qui seront prises ultérieurement.

À ce stade, le haut-fourneau B est maintenu sans exploitation, sans accès au public et sans utilisation de ses circulations internes. L'étude technique visera précisément à objectiver l'état de l'ouvrage, à identifier

les risques éventuels liés à son maintien et, le cas échéant, à déterminer les mesures conservatoires ou de sécurisation nécessaires. Aucune décision n'a encore été prise quant aux interventions qui pourraient en résulter.

Cela étant, mon cabinet est en contact régulier avec l'ASBL « Des racines et des ailes d'acier ». Dans ce cadre, toutes les pistes de conservation sont étudiées, avec pour objectif la question de savoir si un maintien du haut-fourneau est économiquement soutenable, et comment assurer l'intégration de ce maintien avec le reste du site. Je souligne par ailleurs qu'à l'initiative de cette ASBL, un important travail de modélisation 3D de ce haut-fourneau par l'Université de Liège a été réalisé. Ce travail, qui a permis de créer un véritable jumeau numérique du haut-fourneau, va permettre d'aider et d'accélérer l'étude de sécurisation dont je viens de parler, et est de nature à pouvoir aider tout projet futur éventuel.

Je n'ai donc pas attendu d'être sommé d'intervenir pour m'intéresser à ce site, développer les contacts et prendre les initiatives nécessaires afin de pouvoir décider de son meilleur avenir possible, dans ses différentes composantes. Je respecte naturellement notre histoire industrielle et l'intérêt de son patrimoine. La question est aujourd'hui de savoir quel est le meilleur projet à soutenir compte tenu des différents impératifs que je viens d'exposer.

(M. Fontaine, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse. J'ai bien noté tous les éléments que vous avez donnés. Le point principal que je retiens, c'est l'étude qui va être confiée, via Wallonie Entreprendre et la SPAQuE et en vertu d'un marché public, à un bureau indépendant, dont l'objectif est de fournir une base technique aux futurs propriétaires. C'est à se demander pourquoi ce n'est pas arrivé plus tôt.

D'un autre côté, je note les contacts que vous avez avec l'ASBL « Des racines et des ailes d'acier », qui propose quelque chose pour ce site. Je note avec intérêt ce qu'ils ont déjà fait comme travail, notamment avec le jumeau numérique qui permettra de voir les aspects relatifs à la sécurité et de se poser la question : faut-il garder ou non le haut-fourneau ?

Il faut continuer à mettre la pression dans ce dossier avant qu'il ne soit trop tard, en termes de sécurité, notamment pour les gens qui vont de temps en temps fréquenter ce site de leur propre initiative.

**Question orale
de M. Olivier de Wasseige
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « les investissements photovoltaïques des
entreprises à participation publique et le soutien
à la filière »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Wasseige à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les investissements photovoltaïques des entreprises à participation publique et le soutien à la filière ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, en juin, des installations photovoltaïques ont été inaugurées sur le site de la FN Herstal grâce à Demainvest, une solution de tiers investisseur née du partenariat entre Wallonie Entreprendre et Luminus. Je salue cette démarche qui permet de décarboner sans grever la trésorerie du client.

Un point mérite toutefois notre attention : l'origine des équipements. Le panneau photovoltaïque subit une forte pression du dumping chinois qui étouffe les producteurs européens et wallons. Or, les nouveaux instruments européens, du NZIA – Net-Zero Industry Act – au critère *Made in Europe*, permettent de valoriser une fourniture plus locale dans les marchés publics.

Réindustrialiser suppose de la cohérence. Ainsi, si l'investissement public soutient une politique, il doit aussi soutenir nos filières, dans une logique *Buy in Wallonia* et dans le respect des marchés publics – avec leurs nouveautés –, quitte à consentir un léger surcoût en faveur de nos entreprises et de l'emploi. S'y ajoute un enjeu de sécurité : des fonctions de communication non documentées ont été trouvées dans des onduleurs chinois, capables de contourner les pare-feux et d'être désactivées à distance. Installer de tels équipements sur un site très sensible, comme celui de la FN Herstal, pourrait constituer une faille en termes de cybersécurité au regard de la directive NIS2.

Pouvez-vous nous donner l'origine des panneaux et des onduleurs ainsi que nous confirmer que les équipements installés sur le site de la FN correspondent en tous points aux standards de cybersécurité précités ? Quel regard portez-vous sur le recours à des produits hors Wallonie et Union européenne dans les investissements des entreprises détenues en tout ou partie par des structures publiques – dans lesquelles il n'y a pas nécessairement de marché public ?

Wallonie Entreprendre et ses filiales prévoient-elles des clauses valorisant des produits européens ou

wallons et intégrant l'enjeu de la cybersécurité, a fortiori pour des sites ou entreprises stratégiques comme la FN ? Entendez-vous mobiliser les leviers européens pour soutenir notre filière de panneaux photovoltaïques wallonne face au dumping et aux cartels chinois ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, le projet photovoltaïque déployé sur le site de la FN Browning s'inscrit dans un mécanisme de tiers investissement mis en place en 2023 via Demaininvest, qui est une société de tiers investissement associant Luminus et Wallonie Entreprendre. Dans ce cadre, les panneaux photovoltaïques demeurent la propriété de Demaininvest pendant une période de 10 ans. La conception, la sélection des équipements, l'installation et la maintenance relèvent du tiers investisseur et de ses partenaires techniques. À cet effet, Luminus fait appel à des installateurs agréés.

Dès lors, la FN Browning n'est pas intervenue dans le choix des panneaux photovoltaïques et ne dispose pas d'informations à ce sujet. En revanche, l'entreprise a veillé à ce que les travaux soient réalisés par des installateurs et des travailleurs ressortissants de l'Union européenne. Dans le cas présent, les intervenants mobilisés pour l'installation étaient tous wallons.

Pour le soutien à la filière, Wallonie Entreprendre soutient plusieurs dossiers, notamment via Wallonie Entreprendre Environnement, et est à la disposition du secteur avec ses produits de prêt, de prise de participation ou de garantie.

M. le Président. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Je vous remercie pour ces informations, Monsieur le Ministre. Cependant, en ce qui concerne les tiers investisseurs et les installateurs agréés, même si le recours à des

installateurs agréés européens est effectif dans tous les dossiers et dans les marchés publics – bien que l'on ne soit pas dans le cas d'un marché public –, le problème reste que ce sont souvent des panneaux photovoltaïques chinois. Vous n'avez pas répondu à cette question sur l'origine des panneaux et des onduleurs, si ce n'est que la FN n'a pas d'informations à ce sujet.

La problématique, c'est que l'on continue, comme on le voit encore régulièrement dans des marchés publics wallons, à favoriser l'installation – par des installateurs wallons ou européens, certes – de panneaux photovoltaïques chinois, alors que l'on a une filière chez nous et que l'on fait face à un dumping difficile des cartels chinois. À un moment, la réindustrialisation passe aussi par le fait d'accepter de fixer des critères – ce que l'Europe permet aujourd'hui – qui favorisent, à tout le moins, les fournisseurs européens.

ORGANISATION DES TRAVAUX (Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :

- M. Resinelli, sur « le bilan du dixième anniversaire du Brexit et ses conséquences pour la Wallonie » ;
- Mme Tillieux, sur « la place de la Wallonie dans l'écosystème international de l'intelligence artificielle » à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sont transformées en questions écrites.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 22 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Valérie Bluge, MR
M. Jean-Jacques Cloquet, Les Engagés
Mme Dorothée De Rodder, PS
M. Olivier de Wasseige, Les Engagés
M. Eddy Fontaine, PS
Mme Isabella Greco, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique
Mme Bénédicte Linard, Ecolo
M. Vincent Maillen, Président
Mme Özlem Özen, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADCV	agence(s) de développement en centre-ville
ADL	agence(s) de développement local
AGC	Asahi Glass Company
AKT	AKT for Wallonia (organisation des employeurs privés wallons)
ALE	agence(s) locale(s) pour l'emploi
APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
ASBL	association sans but lucratif
ATL	accueil temps libre
AViQ	Agence pour une vie de qualité
AWAC	Agence wallonne de l'air et du climat
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
BASF	Badische Anilin und Soda-Fabrik (groupe chimique allemand)
BMO	besoin de main-d'œuvre
CCA	Collaborative Combat Aircraft (aéronef de combat collaboratif)
CCB	Compagnie des ciments belges
CCI	chambre de commerce et d'industrie
CCS	carbon capture and storage (capture et stockage de carbone)
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CESE	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
CESEW	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
CISP	centre(s) d'insertion socioprofessionnelle
CO ₂	dioxyde de carbone
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
DIMONA	déclaration immédiate / onmiddellijke aangifte
DPR	Déclaration de politique régionale
EER	Économie, Emploi et Recherche (SPW)
EPN	espace(s) public(s) numérique(s)
FN	Fabrique nationale
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
HFB	haut-fourneau B d'Ougrée
IA	intelligence artificielle
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
NLMK	Novolipetski Metallourgitcheski Kombinat (Combinat métallurgique de Novolipetsk)
NZIA	Net-Zero Industry Act (loi pour une industrie zéro émission)
ODWB	Open Data Wallonie-Bruxelles
PCU	point(s) de contact unique
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SA	société anonyme
SCAF	Système de combat aérien du futur
SONACA	Société nationale de construction aérospatiale
SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SPW	Service public de Wallonie
UNIPSO	Union des entreprises à profit social - Confédération intersectorielle des employeurs du secteur à profit social (non marchand)